



## **Bilan de la Feuille de Route régionale Ecophyto II (2017-2019)**

Bourgogne-Franche-Comté



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

## Sommaire

I/Rappels sur l'historique du plan Ecophyto II

II/Rappels et bilan sur l'organisation de la déclinaison régionale du plan Ecophyto II

III/ Bilan au 30 juin 2019 des différents groupes de travail thématiques, définis en 2017 ou 2018

1. Groupe thématique « diagnostic et prospectives phytos »
2. Groupe thématique « surveillance biologique du territoire »
3. Groupe thématique « DEPHY »
4. Groupe thématique « projet 30 000 »
5. Groupe thématique « recherche, développement, innovation »
6. Groupe thématique « charte Vins de Bourgogne »
7. Groupe thématique « Jardins Espaces Végétalisés Infrastructures linéaires »
8. Groupe thématique « formation et dispositif Certiphyto »
9. Groupe thématique « plan de communication »

IV/Bilan des financements Ecophyto II

## I/Rappels sur l'historique du plan Ecophyto II

### 1. Le plan Ecophyto I

Le Grenelle de l'environnement a fait émerger, avec les agriculteurs qui sont les premiers exposés aux risques induits par l'application de produits phytopharmaceutiques, un consensus sur la nécessité d'une politique ambitieuse de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques. Initié en 2008 suite au Grenelle de l'environnement et s'inscrivant dans le cadre de la directive européenne 2009/128, le premier plan Ecophyto avait pour objectif de diminuer de 50% l'usage des produits phytopharmaceutiques d'ici 2018. Cette ambition s'est traduite par la création de trois outils principaux :

-**Le réseau DEPHY**, un réseau de fermes pilotes pour éprouver, valoriser et déployer des techniques et systèmes agricoles économes en produits phytosanitaires, mais aussi économiquement, environnementalement et socialement performants ;

-**Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV)**, un bulletin technique hebdomadaire par filière, analysant la pression parasitaire par organisme nuisible. L'objectif est de mettre à disposition des agriculteurs un outil d'aide à la décision, pour les aider à fonder leur décision, notamment de non-traitement ;

-**Le Certiphyto**, formation obligatoire pour responsabiliser l'ensemble des acteurs susceptibles d'utiliser les produits phytopharmaceutiques, afin de protéger leur santé, l'environnement et de les sensibiliser à la réduction des produits phytopharmaceutiques.

La remise du rapport d'évaluation par le député D. Potier en décembre 2014 a mis en évidence les difficultés d'atteindre le résultat initialement fixé et conduit à une révision de ce plan. Le bilan de ce premier plan Ecophyto est en effet mitigé, puisque l'on constate une augmentation de 5% du recours aux produits phytopharmaceutiques entre 2009 et 2013.

### 2. Le plan Ecophyto II

En 2016, les orientations sont donc redéfinies selon une trajectoire en deux temps : une réduction de 25% d'ici à 2020 reposant sur l'optimisation des systèmes de production puis une réduction de 25% supplémentaire à l'horizon 2025 qui sera atteinte grâce à la conception de nouveaux systèmes de cultures.

**Le plan Ecophyto II consolide les actions structurantes qui ont été mises en place entre 2009 et 2014 et met en place d'autres outils, dont voici les trois principaux :**

-**Les Certificats d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques (CEPP)**, dispositif qui oblige chaque distributeur de produits phytos utilisés à des fins agricoles à réaliser des actions tendant à la réduction de ces produits ;

-**Les collectifs d'agriculteurs dits « groupes 30 000 »** : les premiers résultats du réseau DEPHY (regroupant 3 000 agriculteurs à l'échelle nationale) ont

conforté la possibilité de combiner la réduction de la dépendance aux produits phytopharmaceutiques (réduction moyenne de 12%) et la performance économique des exploitations. Dès lors, il s'agit de multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques via des collectifs, en valorisant et déployant auprès du plus grand nombre les techniques et systèmes économes et performants qui ont fait leur preuve au sein du réseau DEPHY ;

**-L'accompagnement des gestionnaires des Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI) des villes et des jardiniers amateurs** à se passer de produits phytopharmaceutiques, conformément à la loi du 6 février 2014, dite "loi Labbé", complétée par l'article 68 de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

## **II/ Rappels sur l'organisation de la déclinaison régionale du plan Ecophyto II**

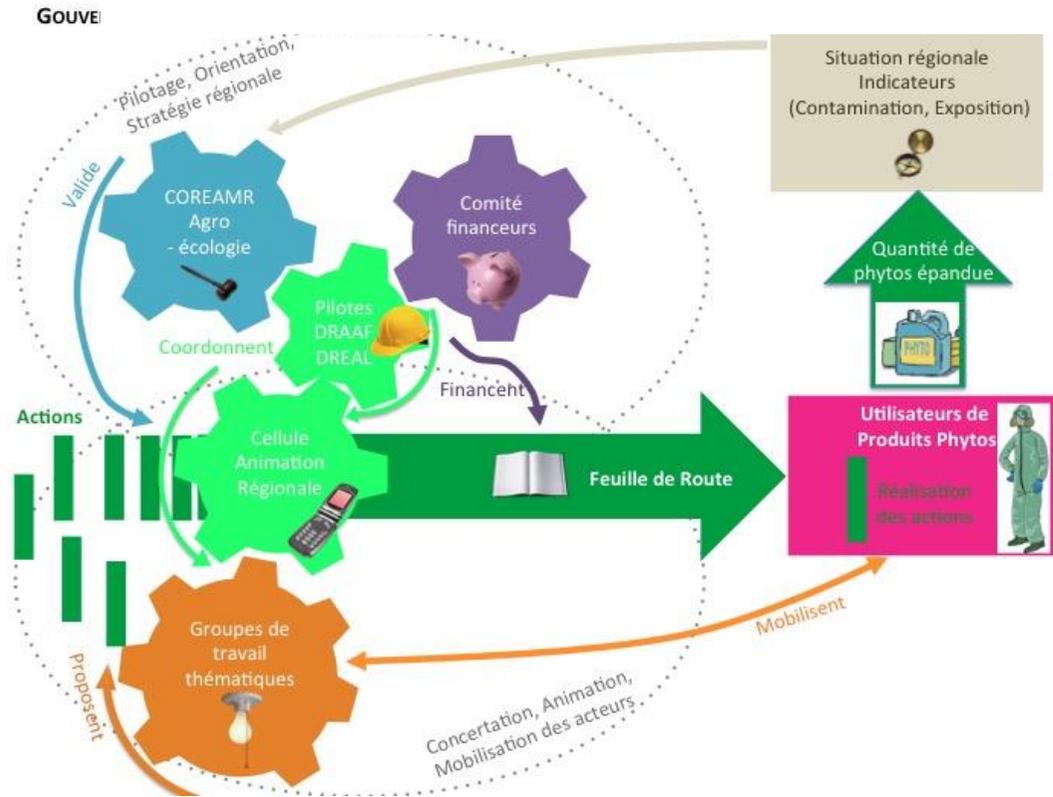
En région, le plan est copiloté par la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation (DRAAF) et la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Le graphique n°1 présente l'organisation de la gouvernance du plan Ecophyto II.

Les groupes de travail thématiques (cf. figure 1) se chargent de mettre en œuvre la concertation et la mobilisation des acteurs afin d'établir les propositions d'actions pour la région. Chaque groupe de travail propose alors sa feuille de route à la Cellule d'Animation Régionale Ecophyto (CARE, cf. figure 1). La CARE constitue l'équipe projet de la politique Ecophyto en région Bourgogne Franche-Comté. Pilotée par le Chef de Projet Ecophyto, elle coordonne les différentes feuilles de route, suit l'avancée de leur réalisation et rend compte en formation spécialisée agroécologie de la Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde rural (COREAMR).

**La formation spécialisée agroécologie de la COREAMR est l'instance d'orientation et de validation du plan régional (cf. figure 1).** Elle est présidée par le Préfet de région ou son représentant. Elle réunit notamment les services de l'État, les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les filières agricoles, les organisations syndicales d'exploitants agricoles, les organisations de consommateurs et les associations de protection de la nature. Elle définit les orientations stratégiques régionales en arrêtant la feuille de route régionale, valide les orientations prioritaires des appels à projet régionaux concourant à sa mise en œuvre et suit la mise en œuvre de la feuille de route en région ;

**Le comité des financeurs est l'instance de coordination et de mobilisation des crédits régionaux (cf. figure 1).** Présidé par le Préfet ou son représentant, ce comité établit la planification budgétaire, établit et tient à jour le tableau emplois-ressources annuel et optimise le financement des actions prioritaires identifiées par la COREAMR. Il rassemble les contributeurs financiers au plan Ecophyto 2 : DRAAF, DREAL, ARS, Conseil Régional, Agences de l'eau, Chambre Régionale d'Agriculture.

Figure 1: organisation de la gouvernance du plan Ecophyto 2



La première COREAMR du plan Ecophyto II a eu lieu le 11 avril 2017. Elle instaure 10 groupes de travail thématiques (cf. figure 2). Le bilan des groupes thématiques 2017 a été présenté en COREAMR le 21 juin 2018 et une évolution des groupes de travail est actée : en 2018, on compte désormais 9 groupes de travail thématiques (cf. figure 3). La thématique eau/captage sera redéfinie et intégrée dans la prochaine feuille de route. A noter l'intégration du groupe viticulture organisée autour de la charte des vins de Bourgogne

Figure 2 : groupes de travail thématiques 2017-2018

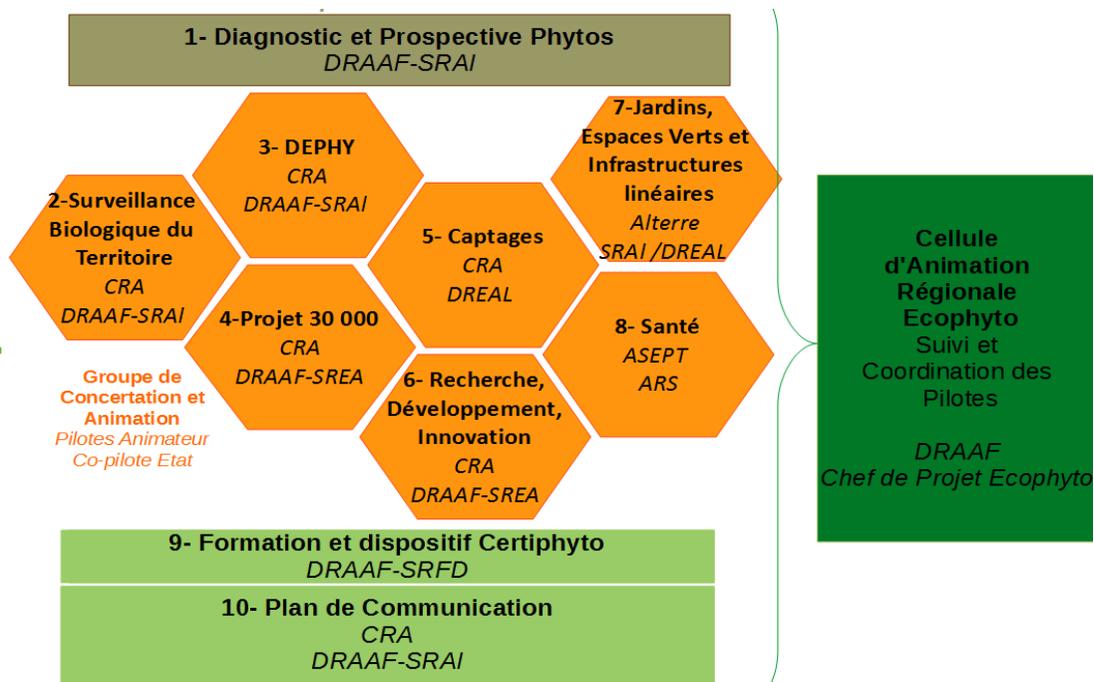
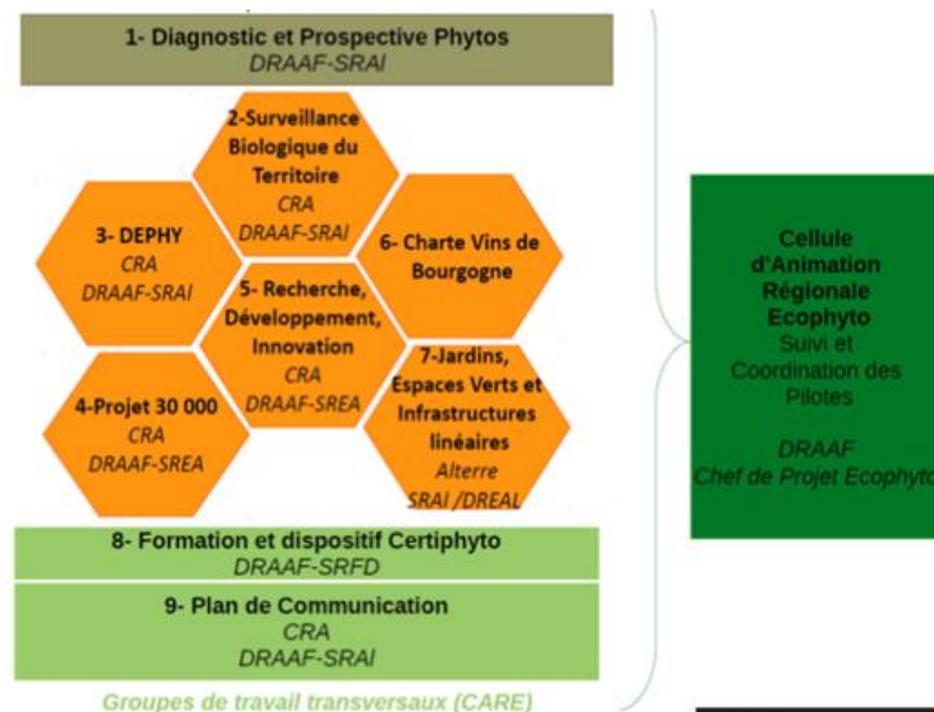


Figure 3 : groupes de travail thématiques 2018-2019



Le tableau 1 ci-dessous synthétise les différentes réunions des trois instances de gouvernance.

*Tableau 1 : bilan des instances de gouvernance du plan régional Ecophyto II*

| Instance de gouvernance                | Date des réunions  |
|--|--|
| Formation agroécologie de la COREAMR   | -8 décembre 2016<br>-11 avril 2017<br>-6 juillet 2017<br>-14 février 2018<br>-21 juin 2018 |
| Comité des financeurs                  | -14 avril 2017<br>-10 novembre 2017<br>-4 mai 2018<br>-20 juin 2019                        |
| Cellule d'Animation Régionale Ecophyto | -6 février 2017<br>-19 décembre 2017<br>-7 juin 2018<br>-20 novembre 2018<br>-3 juin 2019  |

**La suite du document présente le bilan au 30 juin 2019 des différents groupes de travail thématiques.**

### III/ Bilan au 30 juin 2019 des différents groupes de travail thématiques, définis en 2017 ou 2018

#### 1. Groupe de travail « diagnostic et prospectives Phytos » (DRAAF)

##### Objectifs du groupe de travail définis en 2017

La déclinaison régionale du Plan Ecophyto 2 doit reposer sur des propositions d'actions concrètes élaborées par les différents groupes de travail, afin de réduire les usages de Produits Phytopharmaceutiques (PP). Pour pouvoir proposer des actions pertinentes, fixer des objectifs ambitieux, adaptés aux situations locales et au plus près de la réalité du terrain, il est important de disposer de données fiables, variées et abordant la question de l'usage des produits phytopharmaceutiques par différents aspects.

La création d'un groupe de travail « Diagnostic et prospectives de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques » permet de répondre à un triple enjeu :

- **Produire des données** à partir des sources dont dispose la DRAAF (données économiques, données de pratiques etc.), mais également à partir de données fournies par différents partenaires : DREAL, ARS... Ces données serviront à identifier les problématiques et les priorités régionales. Les leviers d'actions seront ensuite à identifier dans les groupes de travail thématiques Ecophyto correspondants ;
- **Améliorer la connaissance de l'utilisation et des impacts des PP sur le territoire régional.** Pour cela, ce groupe veille à la mise à jour des informations et travaillera à valoriser des sources de données nouvelles ;
- **Fournir et répondre aux besoins d'informations des autres groupes de travail** thématiques Ecophyto

Ce groupe est en lien avec la fiche du PRSE 3 « Renforcer la coordination de l'État pour améliorer la qualité de l'eau distribuée »

Bilan 2019 de la fiche-action élaborée en 2017

|  |  |   |
|--|--|---|
| <p><b>Groupes</b> : Diagnostic et prospectives de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques</p>  | <p><b>Pilotage</b> : DRAAF Bourgogne-Franche-Comté</p>   |   |
| <p><b>Composition</b> : DREAL, DRAAF SRA/SRISE, ARS</p>  |  |   |
| <p><b>Objectifs</b></p>  | <p><b>Actions et indicateurs de suivi/indicateur de résultats</b></p>  | <p><b>Bilan des actions</b></p>   |
| <p>Suivre la réalisation du plan Ecophyto II<br/><br/>Améliorer les connaissances et le diagnostic du territoire</p>   | <p>Réalisation d'un diagnostic régional à partir des données des services de l'État et partenaires<br/>Production des indicateurs de suivi du plan<br/><br/><i>Indicateur de suivi : présentation d'un diagnostic annuel en COREAMR</i></p>                                    | <p><u>Bilan 2017</u><br/>Diagnostic publié le 11 avril 2017 en COREAMR<br/><u>Bilan 2018</u><br/>Actualisation du diagnostic, présenté le 21 juin 2018 en COREAMR<br/><br/><i>Livrables : plan régional Ecophyto2 2017, diaporama "actualisation du diagnostic de BFC » du 21 juin 2018</i></p>   |
| <p>Connaître les quantités, le classement toxicologique et la localisation des ventes et achats de PP sur le territoire régional<br/><br/>Prioriser les molécules les plus achetées et/ou utilisées, selon leur impact sur la santé et l'environnement</p> | <p>Travail sur la Base Nationale des Ventes par des Distributeurs agréés (BNVD)<br/><br/>Travail sur la base SIRIS<br/><br/><i>indicateurs de suivi : production de textes, cartes, substances actives problématiques identifiées, réunions d'échanges sur ces données</i></p> | <p><u>Bilan 2019</u><br/>Travail coordonné SRAL/SRISE d'analyse de la BNVD : travail sur les « QSA totales », « QSA totales/ha », sur le « glyphosate » sur la moyenne triennale glissante 2015-2016-2017.<br/>Difficulté d'interprétation des analyses, beaucoup de limites ne permettant pas de tirer des conclusions simples.<br/>A venir : publication du SRISE sur l'analyse BNVD des QSA totales et du glyphosate sur la base de la publication du CGEDD<br/><br/>Analyse des évolutions des IFT régionaux grâce aux enquêtes « pratiques culturales » en viticulture (2013 et 2016) et grandes cultures (2011 et 2014)</p> |

|  |   |  |
|--|---|--|
|  |   | <p><i>Livrables : enquête PK viticulture (2013), enquête PK grandes cultures (2011 et 2014), powerpoint “cartographie BNVD” du 14 février 2019</i></p> <p><u>Echanges avec les filières agricoles sur les données BNVD/enquêtes pratiques culturelles</u></p> <p>Réunion avec la filière viticole le 14 janvier 2019<br/> Réunion avec la filière Grandes Cultures le 30 janvier 2019<br/> Communication à l’AG de la CAVB le 12 avril 2019</p> <p><u>Demi-journée technique d’échanges avec les services départementaux de l’Etat : le 12 juin 2019</u></p> |
| Connaître les lieux avec dépassement de seuils de concentrations de substances actives dans les eaux distribuées | <p>Communication auprès des utilisateurs et des distributeurs, appui à la rédaction de DUP</p> <p><i>indicateurs de suivi : nombre de réunions avec les distributeurs, cartographie ARS des non conformités dans les eaux distribuées</i></p> | <p><u>Bilan 2017</u><br/> Carte régionale avec les unités de distribution concernées<br/> <u>Bilan 2018</u><br/> 76% des captages protégés à fin 2018 (contre 72.2% début 2016)</p> <p>Le bilan n’est pas encore disponible car il intègre de nouveaux paramètres et nécessite des éléments de cadrage complémentaires du national</p>   |
| Connaissance des pratiques culturelles en grandes cultures   | Valorisation de l'enquête « Pratiques culturelles grandes cultures » réalisée par la DRAAF-SRISE en <b>2014</b>   | Bilan 2019 : publication faite   |

|   |  |   |
|---|--|---|
|   | <i>indicateur de résultat : production et diffusion d'un document de 4 pages par la DRAAF/SRISE</i>  |   |
| Connaître l'exposition des populations aux pesticides dans les aliments   | Prélèvements à la récolte de végétaux<br>indicateur de résultat : nombre de contrôles et résultat des contrôles LMR  | <u>bilan 2018</u> : 39 prélèvements, aucun dépassement de LMR<br><u>bilan 2019</u> : 47 prélèvements à réaliser, en cours   |
| Identifier les problématiques PP émergentes, suivre et caractériser l'évolution de la contamination dans les masses d'eau | Analyse des données du réseau des Agences de l'Eau par la DREAL<br><i>indicateurs de résultats : production de textes, cartes, substances actives problématiques identifiées</i> | Production de cartes :<br>- Nbr de substances par station ESO et ESU<br>- Détail des substances retrouvées par station ESO et ESU<br>- Evolution des phytos (>0,1microg/L) ESO et ESU<br>- Zoom sur glyphosate / AMPA et métolachlore + métabolites |

## 2. Groupe « Surveillance Biologique du Territoire » (DRAAF-SRAI/CRA)

### Objectifs du groupe de travail définis en 2017

Le réseau de surveillance biologique du territoire contribue à la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Il permet en particulier aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques ainsi qu'aux services de conseil sur la lutte intégrée contre les ennemis des cultures, de disposer d'une information sur la situation phytosanitaire locale via le bulletin de Santé du Végétal. Cette connaissance contribue à favoriser une prise de décision par le professionnel concerné, adaptée au contexte de la parcelle, en complément de ses observations phytosanitaires afin d'adapter les traitements à un risque sanitaire effectif. Ce réseau diffuse également des informations sur les méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques qui contribuent ainsi à la promotion de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures conformément aux dispositions de la directive 2009/128/CE. Ce réseau assure également la Biovigilance, c'est-à-dire le suivi des Effets Non intentionnels (ENI) des produits phytopharmaceutiques sur la flore et la faune dans le cadre d'un dispositif national de 500 parcelles.

Une grande partie des éditions du BSV en Bourgogne-Franche-Comté sont représentatives des cultures importantes en surface de notre région :

- grandes cultures : 1 023 585 ha dont 751 185 ha de céréales et 252 960 oléagineux
- vigne : 33 935 ha
- prairie (élevage) 1 392 340 ha

Mais elles concernent aussi les cultures emblématiques de la région en termes d'image :

- cassis : 765 ha
- légumes : 2 668 ha dont 597 ha d'oignons.

En 2017, le réseau d'observations était constitué de 946 parcelles fixes en Bourgogne Franche-Comté, suivies par **201 observateurs** pour les filières grandes cultures, vigne, cassis, légumes et productions horticoles, de **860 communes** suivies par 286 observateurs pour les prairies et de 50 observateurs pour les JEVI. Les deux réseaux les plus importants sont les **grandes cultures** avec **414 parcelles** suivies par 84 observateurs et la **vigne** avec **310** parcelles suivies par 72 observateurs.

D'après l'enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures réalisée par le service statistique de la DRAAF, 49 % des agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté lisent les BSV de cette filière. Il apparaît aussi une inégalité entre départements, avec par exemple seulement 27 % des agriculteurs de Saône-et-Loire qui consultent les BSV contre 58 % dans l'Yonne. Enfin, il semble que les BSV sont plus lus par une catégorie d'agriculteurs sensibilisés aux nouvelles pratiques culturales (non travail du sol en particulier). Ces mêmes agriculteurs utilisent les BSV pour élaborer leur stratégie contre les maladies et font des observations sur le terrain pour raisonner leurs traitements.

Face à ces constats et dans le but de favoriser un meilleur raisonnement dans l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et le développement des méthodes alternatives, il apparaît nécessaire d'améliorer le réseau BSV en y intégrant des lycées agricoles, voire des agriculteurs, pour les accompagner à

établir un niveau de risque sanitaire et d'adapter leurs traitements selon ce risque. Il existe encore une marge de progrès dans la communication autour de ces bulletins pour améliorer leur diffusion.

Ce groupe de travail dispose d'une instance de gouvernance régionale : le Comité Régional d'Epidémiologie, présidé par la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) et rassemblant l'ensemble des partenaires du réseau. Le réseau de Biovigilance national permettant de suivre les effets non intentionnels des produits phytopharmaceutiques sur la faune et la flore est incluse dans ce groupe.

**Bilan 2019 de la fiche-action élaborée en 2017**

| <p><b>Groupe « SBT »</b><br/> <b>Mettre en place le réseau SBT</b><br/> <b>BFC</b></p>                                      | <p><i>pilotage</i> : CRA / DRAAF-SRAL</p>   | <p><i>cadrage</i> : NS DGAL/SDQSPV/2016-992</p>  |
|---|---|--|
| <p><i>composition</i> : CRA, Animateurs filière, Animateur Interfilière , DRAAF/SRAL, Animateur ENI</p>                     |   |  |
| <p><b>Objectifs</b></p>   | <p><b>Actions et indicateurs de suivi/indicateurs de résultat</b></p>   | <p><b>Bilan des actions</b></p>  |
| <p><b>Améliorer le BSV pour qu'il puisse permettre au producteur de fonder sa décision, notamment de non-traitement</b></p> | <p>-renforcer la hiérarchisation des risques<br/>         -Renforcer la place des pratiques alternatives dans le BSV<br/>         -Intégrer un suivi « adventices »</p> <p><i>Indicateur de suivi : relecture systématique de tous les BSV par le SRAL et contrôle de second niveau du SRAL</i></p> | <p>Pour info :</p> <p>2017 : 104 BSV / 7 filières<br/>         2018 : 104 BSV / 7 filières</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grandes cultures : 31</li> <li>- Vigne : 18</li> <li>- Horticulture : 17</li> <li>- Cassis : 11</li> <li>- Légumes : 11</li> <li>- Prairies : 8</li> <li>- JEVI : 8</li> </ul> <p>2019 : baisse des subventions de 23% - BSV Prairie maintenu et fusion BSV horticulture et JEVI (décision prise en réunion du CRE le 18/01/2019)</p> <p><u>Bilan qualitatif campagne 2017</u> : des marges de progrès sont envisageables sur la forme du BSV (longueur, mise en avant du niveau de risque), sur la mise en avant des pratiques alternatives et sur le suivi des adventices - résultats encourageants lors de l'évaluation croisée des indicateurs de progrès avec la région Occitanie</p> <p>Livrable : rapport de second niveau 2017 du SRAL</p> <p><u>Bilan qualitatif campagne 2018</u> : bilans techniques et financiers en</p> |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | cours - évaluation croisée avec la région Centre-Val de Loire en cours  |
| <b>Améliorer le BSV pour qu'il puisse permettre au producteur de fonder sa décision, notamment de non-traitement</b> | <p>Evaluer le niveau de satisfaction des lecteurs des BSV pour la viticulture et les grandes cultures par une enquête de satisfaction</p> <p><i>Indicateur de suivi : synthèse de l'enquête de satisfaction</i></p>  | <p><u>Enquête de satisfaction des lecteurs en 2018</u><br/>45 réponses pour l'enquête viticulture, 149 réponses pour l'enquête grandes cultures.<br/>BSV un peu trop long et répétitif, nuisant à la facilité de lecture.<br/>Demande d'une meilleure mise en évidence des seuils de nuisibilité.<br/>Demande de développer les méthodes de lutte alternatives</p> <p>Livrable : synthèse des enquêtes de satisfaction</p>  |
| <b>Améliorer le BSV pour qu'il puisse permettre au producteur de fonder sa décision, notamment de non-traitement</b> | <p>-améliorer le réseau des observateurs : intégrer plus d'agriculteurs (minimum 25%) au sein du réseau d'observateurs, renforcer la participation des lycées agricoles et du réseau de fermes DEPHY</p> <p>-Animateur filière : Organisation de réunions/formations pour les observateurs</p> <p><i>Indicateur de suivi : nombre de réunions des observateurs par filière, taux de participation des lycées agricoles</i></p> | <p><u>Réunions par filière campagne 2016</u><br/>Organisation SRAL/CRA d'une réunion par filière suite à la fusion des régions</p> <p><u>Réunions par filière campagne 2017</u><br/>Filière vignes : 2 réunions<br/>Filière légumes : 1 réunion<br/>(Cf. rapport de second niveau)</p> <p><u>Réunion par filière campagne 2018</u> : en attente du bilan technique de la CRA</p> <p><u>Taux de participation des lycées agricoles en 2019</u> : mobilisation sur la filière "grandes cultures", améliorabile dans la filière viticulture</p> <p>Observations par des agriculteurs : quelques domaines viticoles impliqués</p> |
| <b>Améliorer le BSV pour qu'il puisse permettre au producteur de fonder sa décision, notamment de non-traitement</b> | <p>Communication du SRAL sur les organismes nuisibles réglementés et/ou émergents dans le cadre de la surveillance programmée non officielle</p>   | <p>Communication sur les organismes réglementés et/ou émergents : fait régulièrement, cf. site internet DRAAF</p> <p>bilan 2019 actions/supports de communication : article sur le site internet ecophyto-bfc, vidéo "les coulisses du BSV"</p>   |

|  |   |  |
|--|---|--|
|  | Promotion le BSV à l'occasion de sa 10 <sup>ième</sup> année<br><i>Indicateur de suivi : nombre d'actions/supports de communication</i> |  |
|--|---|--|

|   |  |  |
|---|--|--|
| <p><b>surveiller et réduire les effets non intentionnels liés à l'utilisation des PPP sur l'environnement</b></p> | <p>Observation et remontée des données</p> <p>Suivi du plan de prélèvement résistances</p> <p>Suivi du renseignement des données dans la base Biovigilance : observations (oiseaux, adventices, coléoptères et vers de terre) + pratiques culturales</p> <p>Formation des observateurs : informer sur les formations proposées à l'INFOMA mise en place de formations adventices, coléoptères et vers de terre</p> | <p>synthèse régionale biodiversité/résistance 2018 : <b>réalisée</b></p> <p>nombre d'analyses réalisées annuellement en fonction de la pression des maladies/ravageurs :</p> <p><b>2017 : 13 sur 18 en vigne ; 0 sur 6 en grandes cultures</b></p> <p><b>2018 : 11 sur 14 en vigne ; 2 sur 10 en grandes cultures-betterave</b></p> <p><b>Coordination entre l'animatrice ENI et les animateurs BSV des cultures concernées</b></p> <p><b>Organisation et relance aux moments clés par l'animatrice ENI</b></p> <p>Nombre de données renseignées</p> <p><b>2016 : Données phytosanitaires : 72% ; fertilisation/amendement 72% ; Désherbage 50%</b></p> <p><b>2017 : Données biodiversité : 89%</b></p> <p><b>2018 : -données biodiversité : 96% ; intervention bordure 31% ; semis d'assolement : 31% ; fertilisation : 47% ; travail du sol : 31% ; désherbage : 33% ; traitements phytosanitaires : 56%</b></p> <p>Nombre de formations proposées et nombre de participants</p> <p><b>Formation sur les vers de terre protocole moutarde : 6 participants le 14/03/18 intervention de Sarah Guillocheau expert national ;</b></p> <p><b>Formation coléoptères le 04/10/18 avec intervention d'Olivier Pillon expert national : 8 participants ;</b></p> <p><b>Formation sur les vers de terre test bêche : réalisée le 24 janvier 2019 ;</b></p> <p><b>Formation flore réalisée le 24 Mai 2019 avec intervention de Guillaume Fried expert national ;</b></p> <p><b>Réunion de bilan campagne 2017/préparation 2018 : 9</b></p> |
|---|--|--|

|   |   |  |
|---|---|--|
|   |   | <p>participants le 06/03/18 intervention de Camila ;<br/> <b>Réunion de bilan de campagne 2018/ préparation 2019 le 05 Avril 2019 ;</b><br/> <b>Prévision de prendre un stagiaire 6 mois pour la valorisation régionale de 2013 à 2018</b></p> |
|   | <p>Communiquer sur le réseau ENI</p> <p><i>Indicateur de suivi : articles sur le fonctionnement du réseau ENI</i></p>   | <p><b>Article sur le réseau ENI sur le site régional ecophyto-bfc</b></p> <p><b>Prévision en 2019 avec le stagiaire de réaliser des vidéos de présentation des différents protocoles et d'aide à l'identification</b></p>                      |
| Coordination                            | <p>Réunion du Comité Régional d'Epidémiologie (CRE), pour le suivi du budget SBT sur la nouvelle région</p> <p><i>Indicateur de suivi : CR des réunions du CRE</i></p> <p>Rédaction de conventions SRAI / CRA de sorte à ce qu'elles soient reconduites de façon tacite</p> | <p>Réunions du CRE : le 07/12/2017, le 18/01/2019</p> <p>conventions à reconduction tacite</p>   |
| Contribuer à la lutte contre l'ambrosie | <p>Utiliser le réseau BSV pour diffuser des messages de lutte contre l'ambrosie et l'état de la contamination en milieu agricole</p>  | <b>Réalisé</b>   |

### 3. Groupe de travail « DEPHY »

#### Objectifs du groupe de travail définis en 2017

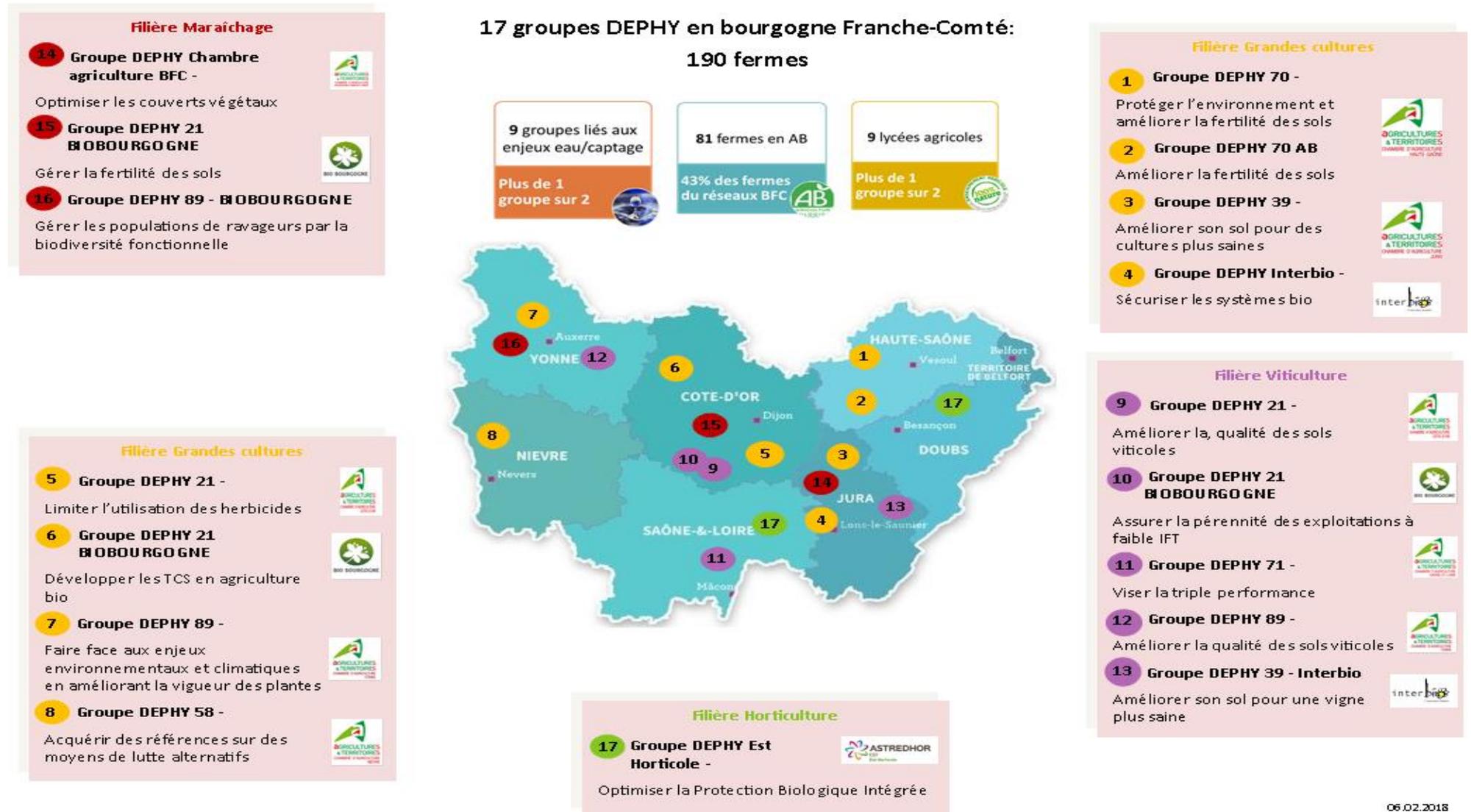
Le lancement opérationnel du plan ECOPHYTO 2 en 2016 s'est accompagné d'un nouvel appel à projet DEPHY Ferme. Ce dispositif a pour vocation de développer des systèmes économes et performants sur les 3 plans : économique, environnemental et social.

Suite à ce second appel à candidature et au réengagement au printemps 2016, 2 631 fermes se sont engagées dans le dispositif au niveau national (+72%). En Bourgogne Franche-Comté, quasiment tous les groupes se sont réengagés (8 sur les 10 déjà présents), auxquels sont venus s'ajouter 9 nouveaux groupes.

Ces groupes DEPHY constituent des exemples concrets de réflexion et de mise en œuvre de solutions techniques pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à travers une approche collective. Chaque groupe bénéficie de l'accompagnement par un Ingénieur Réseau en charge de l'animation du collectif, du suivi des membres et de la collecte des informations relatives au système de culture mis en place.

**En Bourgogne-Franche-Comté, il y a donc au total 17 groupes Dephy, pour un total de 191 agriculteurs dans le réseau (cf. figure 4).**

Figure 4 : Le réseau DEPHY en Bourgogne-Franche-Comté



**Bilan 2019 de la fiche-action élaborée en 2017**

| <b>pilotage : CRA -DRAAF SRAL</b>   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Objectifs</b>  | <b>Actions et indicateurs de suivi ou de résultat</b>   | <b>Bilan des actions</b>  |
| <b>Faire vivre les groupes Dephy</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la coordination et l'animation du réseau en région</li> <li>S'appuyer sur / Suivre les résultats des réseaux DEPHY Ferme et Expé : informer sur l'existence des réseaux Dephy expé</li> <li>Appui méthodologique : fournir des informations régionales (contacts, projet existants...) , des outils d'animation, de communication, des méthodes aux IR</li> </ul> | CRA : Suivi régulier du travail des IR, gestion des conventions, compilation des comptes rendus techniques et financiers des IR<br><br><i>indicateur de suivi : bilans technique et financier chaque année par la CRA, visa DRAAF</i> | 2017 : bilan technique et financier de la CRA et visa DRAAF réalisés<br><br>2018 : bilan technique et financier 2018 de la CRA en cours   |
|   | Animation du réseau, diffusion des données nationales et régionales des réseaux Dephy ferme et expé<br><br><i>Indicateur de suivi : nombre de réunions</i>  | 2017 : réunions les 27 juin et 4 juillet<br><br>2018 : journée "sol" le 19 avril 2018 (participation des exploitations des réseaux Dephy GC et viti CA 21), journée "biocontrôle et apiculture" le 25/09/2018, réunion du réseau BFC le 27/11/2018<br><br>2019 : réunion le 20/05/2019, journée Capitalisation pour les collectifs DEPHY/30 000/GIEE le 4/07/2019<br><br>Echanges réguliers avec les IR et les IT<br>Diffusion régulière des données nationales et régionales Dephy ferme et expé |
|   | Mise à disposition des IR de l'outil ECOPHYT'Eau  | Financement de l'outil Ecophyt'Eau pour les IR et les lycées agricoles à travers l'AAP communication 2017   |

|  |   |   |
|--|---|---|
|  |   |   |
| <p><b>Valoriser et diffuser les résultats des groupes DEPHY au plus grand nombre d'acteurs des filières agricoles</b> —&gt; objectif de multiplier par 10 les agriculteurs engagés dans la transition agroécologique à bas niveau d'intrants</p> <p>Favoriser les échanges techniques entre les IR et les conseillers de chambre d'agriculture, les techniciens de coopératives/négoces, les animateurs captages : retour d'expériences des IR (technique + animation)</p> | <p>Ingénieurs réseaux : actions de communication (convention CRA-IR : minimum 2 actions de communication dont une d'envergure) diffusées au plus grand nombre</p> <p><i>Indicateur de suivi :</i><br/> -<i>nombre d'actions de communication des groupes Dephy</i><br/> -<i>liste de contacts au sein des chambres départementales d'agricultures, des coopératives et négoces, des animateurs captages, des GIEE, des GDA</i><br/> -<i>diffusion des invitations aux journées techniques et rédaction d'articles sur le site internet ecophyto-bfc</i></p> | <p>2017 : 30 actions de communication au sein du réseau Dephy, 31 actions de communication hors du réseau Dephy (dont 13 vers l'enseignement agricole), 44 supports de communication réalisés (articles, bulletins techniques, plaquettes, panneaux)</p> <p>2018 : 64 actions de communication réalisées au total, dont 13 vers l'enseignement, 43 supports réalisées (type plaquette, articles)<br/> <b>Le nombre de personnes touchées est estimé à 2 516 personnes.</b></p> <p>-Liste de contact réalisée pour les CDA, pour les négoces et coops concernés par les CEPP</p> <p>(Livvable : bilans technique et financier de chaque IR chaque année)</p> |
|  | <p>Intervention des agriculteurs DEPHY ou des IR dans les différentes manifestations</p> <p><i>Indicateur de suivi : nbr d'interventions</i></p>  | <p>2019 : journées techniques "gestion des adventices en semis direct sous couvert" les 7 et 11 février 2019</p>  |
|  | <p>Journées techniques de valorisation des résultats Dephy. Supports de communication avec diffusion la plus large possible</p>   | <p><u>2018</u></p> <p>-DEPHY TOUR VITI inter région BFC &amp; GE le 26 juillet 2018</p>   |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  | <p><i>indicateurs de suivi : production d'articles, de flyers, de vidéos, valorisation/diffusion des colloques nationaux Dephy etc.</i></p>  | <p>-annuaire régional Dephy/30 000 (500 exemplaires imprimés, diffusion sur le site internet ecophyto-bfc)</p> <p>-cartes des collectifs mises en ligne sur ecophyto-bfc</p> <p>-2 vidéos dans le cadre du Dephy Tour Viticulture (mis en ligne sur ecophyto-bfc)</p> <p>-panneaux de présentation des réseaux Dephy</p> <p>-diffusion des synthèses nationales de Dephy, des infos sur les colloques sur le site internet ecophyto-bfc</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Échanges avec l'enseignement agricole</li> </ul>      | <p>Interventions des acteurs Ecophyto (agriculteurs ou IR ou autres acteurs Ecophyto) dans les établissements d'enseignement<br/>(Idée : intervention des IR en lycée pendant un cours pour témoigner techniquement (en salle) puis sortie chez agri dephy)</p> <p><i>Indicateur de suivi : nbr d'interventions</i></p> <p>Achat de l'outil Ecophyt'eau pour les lycées agricoles et formation à son utilisation</p> | <p><u>2018</u><br/>13 actions de communication des IR Dephy vers l'enseignement (interventions en classe, tenue de stand)</p> <p><u>2019</u><br/>Rencontre des Directeurs d'Exploitations Agricoles (DEA) : présentation des collectifs dont DEPHY le 7/05/2019</p> <p>Achat de l'outil Ecophyt'Eau réalisé + formation à son utilisation (réseaux GC)</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Échanges avec les formateurs du CERTIPHYTO</li> </ul> | <p>Intervention sur des points d'actualités Ecophyto et zoom Dephy lors des journées annuelles destinées aux organismes de formation</p> <p><i>Indicateur de suivi : nbr d'interventions</i></p>   | <p>-journée à destination des formateurs au Certiphyto en GC le 7 mars 2017</p> <p>-journée à destination des formateurs au Certiphyto en viti le 9 avril 2018 avec ouverture sur le changement de posture du technicien</p> <p>-une journée prévue fin septembre 2019</p>  |

|   |   |   |
|---|---|---|
| <p><b>Répondre aux besoins des groupes DEPHY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la mise en œuvre du projet collectif et l'accompagnement du groupe en lien avec les ingénieurs territoriaux (IT)</li> </ul> | <p>Création d'un tableau sur les différents financements existants sur les différents thèmes (communication, matériel, animation...)</p> <p><i>Indicateur de suivi : tableau des financements</i></p> | <p>Memento DEPHY pour les financements Ecophyto - envoi régulier aux IR (enveloppe, IR ou AAP Com)</p> <p>Perspectives : communiquer sur les appels à projet PCAE auprès des IR</p> |
|---|---|---|

Figure 5 : diffusion des résultats DEPHY aux différentes échelles (nationale, régionale et locale)

**Transfert et diffusion**

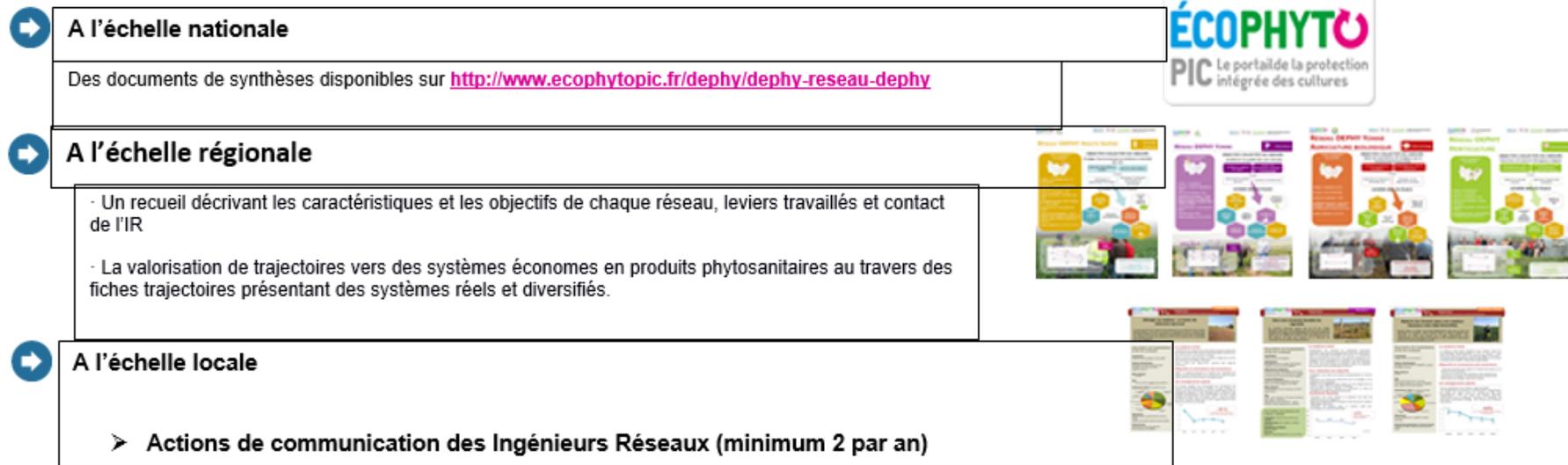


Figure 6: bilan des actions de communication des IR en Bourgogne-Franche-Comté en 2017

|   | Actions de communication sur des fermes DEPHY | Actions de communication hors des fermes DEPHY | Actions de communication vers l'enseignement | Supports de communication |
|---|---|--|--|---------------------------|
| <b>Nombre total d'actions</b>                           | 30  | 31   | 13   | 44                        |
| <b>Nombre moyen d'actions / IR</b>                      | 1,8   | 2  | 0,8  | 2,6                       |
| <b>Nombre total de participants/de public touché</b>    | 614   | 6191   | 186  | /                         |
| <b>Nombre moyen de participants/de public touché/IR</b> | 44  | 563  | 23,3   | /                         |

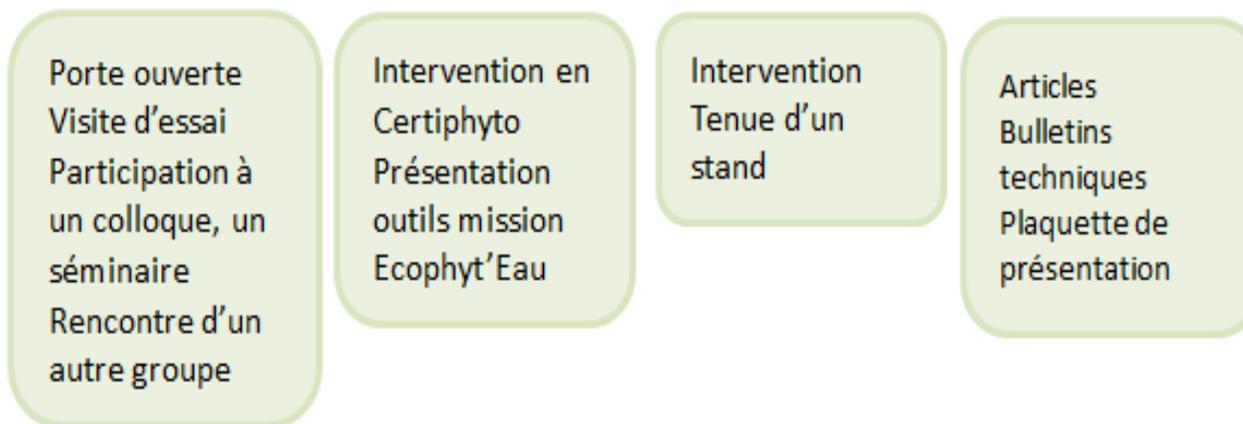


Figure 7 : bilan des actions de communication des IR DEPHY en Bourgogne-Franche-Comté en 2018

|   | Actions de communication a destination d'agriculteurs et autre public | Actions de communication vers l'enseignement | Supports de communication |
|---|---|--|---------------------------|
| <b>Nombre total d'actions</b>                           | 64  | 13   | 43                        |
| <b>Nombre moyen d'actions / IR</b>                      | 4   | 0,8  | 2,5                       |
| <b>Nombre total de participants/de public touché</b>    | 2516  | 697  | /                         |
| <b>Nombre moyen de participants/de public touché/IR</b> | 148   | 87   | /                         |

Porte ouverte  
 Visite d'essai  
 Participation à un colloque, un séminaire  
 Rencontre d'un autre groupe  
 Echanges avec autre collectif

Intervention en Certiphyto  
 Présentation outils mission Ecophyt'Eau

Intervention  
 Tenue d'un stand

Articles  
 Bulletins techniques  
 Plaquette de présentation

#### 4. Groupe de travail « 30 000 »

##### Objectifs du groupe de travail définis en 2017

Dans le cadre du plan Ecophyto 2 action 4, les collectifs dit « 30 000 » sont des groupes composés d'agriculteurs et travaillant sur la réduction des produits phytopharmaceutiques en associant également l'aval des filières. L'objectif est de multiplier par 10 le nombre de fermes engagées dans ces démarches.

Afin de mettre en place les groupes 30 000 sur la BFC, un groupe de travail a été constitué dès 2016 afin d'identifier les priorités régionales. Les membres de ce groupe sont les suivants : CRA BFC, DRAAF BFC, DREAL BFC, 1 référent agro-écologie des DDT, Conseil Régional, élus chambres, animateurs chambres, agences de l'eau, représentant des CUMA, représentants des coopératives, représentants de groupes de développement.

Réuni pour la première fois en fin d'année 2016, ce groupe de travail a pour objectif de

**.Faire un état des lieux de la situation régionale**

**Identifier les besoins et les bonnes pratiques**

.Travailler sur les 3 volets de la circulaire :

- . 1) Programmes d'**accompagnement** et d'**investissements**
- . **2) Capitalisation** et **coordination des résultats** des groupes
- . 3) Mobilisation des **structures de conseil**

L'ensemble des éléments proposés par le groupe a été proposé et validé à la COREAMR du 8 décembre 2016.

Pour les années suivantes, le groupe se réunit à minima 1 fois par an pour :

- faire un bilan annuel des appels à projets
- ajuster l'appel à projets si nécessaire

##### **Bilan de l'AAP 2017**

Dates des différentes réunions 2017 :

- réunion du groupe de travail le 04 décembre 2017
- réunions d'information sur l'AAP régional les 6 et 15 juin 2017
- comité technique de suivi des projets de collectifs 30000 : 15 septembre 2017
- présentation des dossiers pour avis du Comité des financeurs Ecophyto le : 10 octobre 2017

**14 dossiers ont été déposés. Parmi ces 14 dossiers, 13 dossiers ont été retenus et financés, pour un total de 215 agriculteurs accompagnés.**

## **Bilan de l'AAP 2018**

Un AAP a été lancé au printemps 2018. Afin de diffuser l'information le plus largement possible, des réunions ont été organisées conjointement avec les DDT afin de présenter l'AAP et répondre aux questions des éventuels porteurs de projet.

Réunion le 19 février 2018 à Nevers, le 2 mars à Auxerre, le 5 mars à Besançon, le 12 mars à Mâcon, le 7 mars à Dijon,

**8 dossiers ont été déposés. Parmi ces 8 dossiers, 5 ont été retenus et financés – pour un total de 57 agriculteurs accompagnés - et 1 réorienté en GIEE.**

## **Etat d'avancement de l'AAP 2019**

**L'appel à projets 2019 a été lancé le 1er avril et s'est clôturé le 31 mai 2019. Une vidéo de communication a été réalisée par la DRAAF et diffusée largement afin de promouvoir l'AAP.**

**15 dossiers 30 000 ont été déposés** : 3 dossiers ont été déposés pour la phase émergence (1 an d'engagement), 12 dossiers déposés en "Reconnaissance" (3 ans d'engagement).

- Sur l'agence de l'eau Loire Bretagne, 1 dossier reconnaissance déposé
- Sur l'agence de l'eau Sein Normandie, 6 dossiers déposés : 5 dossiers reconnaissance et- 1 en émergence
- Sur l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, 8 dossiers déposés : 6 dossiers reconnaissance et 2 dossiers émergence

**Les 15 groupes déposés représentent 182 agriculteurs s'engageant dans la réduction des produits phytopharmaceutiques**, 34 sur un engagement d'un an (phase d'émergence) et 148 sur 3 ans (reconnaissance).

L'ensemble des filières sont représentées avec :

- pour les grandes cultures / polyculture élevage : 1 groupe émergence (10 agriculteurs), 5 groupes reconnaissance (74 agriculteurs),
- pour la viticulture : 1 groupe émergence viti/légumes (11 exploitants), 4 groupes reconnaissance (67 agriculteurs),
- pour le maraîchage : 1 groupe reconnaissance (6 exploitants), 1 groupe émergence (filière viti/légumes),
- pour l'horticulture/ pépinière : 1 groupe émergence "Sapins" (13 aexploitants), 2 groupes reconnaissance (14 exploitants).

Le comité technique s'est tenu le 18 juin 2019. Le comité des financeurs s'est ensuite tenu le 20 juin 2019.

**Au total, depuis 2016, environ 300 agriculteurs ont été ou sont accompagnés via des groupes 30 000. Au 30 juin 2019, 20 collectifs d'agriculteurs sont reconnus ou en cours de reconnaissance.** Les thématiques travaillées dans ces collectifs sont multiples et 5 filières sont actuellement représentées : grandes cultures, viticulture, maraîchage, horticulture et polyculture-élevage. Un des collectifs est composé d'agriculteurs issus de diverses filières agricoles.

Les collectifs 30 000 sont principalement portés par les Chambres d'agriculture. D'autres structures telles que les coopératives, associations sont également porteuses de groupes.

Concernant la capitalisation et diffusion des résultats des collectifs 30 000 : de premiers résultats ont pu être présentés début 2019, avec la tenue d'une réunion de bilan annuel le 11 avril dernier pour les collectifs présents sur le bassin Seine Normandie.

Par ailleurs, un questionnaire a été envoyé à tous les groupes 30 000 en fin d'année 2018 pour capitaliser leurs résultats et les leviers mobilisés pour la réduction des phytos.

### **Bilan de la feuille de route du groupe Ecophyto 30 000**

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Groupes 30 000</b>   | <b>pilotage</b> : CRA- DRAAF SREA  |  |
| <b>composition :</b><br>Formation / Recherche / Développement : VIVEA, SRFD, RMT cultures innovantes, COREDEFI (CRA BFC), FNCIVAM<br>Collectifs d'agriculteurs : GIEE; 2 présidents GIEE (dont 1représentant TRAME); FRGEDA , Animatrice formation GIEE, DEPHY-Ecophyto (CRA BFC)<br>Acteurs économiques : ARTEMIS, Fédération de Négoces Centre Est, BIVB, Représentants professionnels Filière viticole, Filière grande culture, FRCUMA,<br>BIO BOURGOGNE / Interbio FC<br>Chambre d'agriculture chargée d'étude économique<br>Agence de l'eau RMC, DREAL |  |  |
| <b>Objectifs</b>  | <b>Actions à mener</b>   | <b>Indicateurs de résultats et bilan des actions</b>   |
| Mettre en place l' « action 30 000 » en région :<br>Définir les besoins régionaux pour le déploiement des agriculteurs engagés dans des collectifs et les accompagner vers la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en BFC  | Faire un état des lieux régional des collectifs existants<br><br>Définir le terme « collectif engagé vers la transition agroécologique à bas niveau de produits phytos », identifier les besoins en accompagnement financier de ces collectifs existants (= matériel + animation)<br><br>Remonter ces besoins au comité des financeurs | <i>Indicateur : carte des collectifs</i><br><b>fait</b><br><br><i>Indicateur : nombre de réunions du groupe de travail</i> |
| Lancer l' « action 30 000 » en région   | Lancer un AAP avec deux volets, permettant à la fois la reconnaissance des groupes et le   | <i>Indicateur : nombre de projets déposés</i><br><b>14 dossiers en 2017 (dont 13 retenus)</b>                              |

|   |   |   |
|---|---|---|
|   | <p>financement d'animation de ces groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un AAP émergence pour les groupes non constitués qui ont besoin d'un accompagnement important à leur mise en place</li> <li>- Un AAP reconnaissance des groupes existants</li> </ul> <p>Réaliser une liste des agriculteurs appartenant à des collectifs reconnus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunir chaque année le groupe de travail pour faire un bilan de l'AAP et proposer des éventuelles évolutions</li> </ul>                                   | <p><b>8 dossiers en 2018 (dont 5 retenus et 1 réorienté en GIEE)</b><br/> <b>15 dossiers déposés en 2019</b></p> <p><i>Indicateur : liste des agriculteurs appartenant à des collectifs 30000 tenue à jour par la DRAAF et mis à disposition des services instructeurs pour les demandes d'aides</i></p> <p><b>FAIT</b></p>   |
| Coordination des collectifs (après l'AAP) | <p>Informers sur l'existence des groupes sélectionnés et des contacts (animateurs) :</p> <p>diffusion des cartes interactives des collectifs et contacts</p> <p>Diffusion des invitations aux journées techniques / Portes Ouvertes organisées et partage des agendas</p> <p>Intervention des Agriculteurs DEPHY ou IR dans les différentes manifestations</p> <p>Organisation de journées d'échanges entre les groupes reconnus, avec les groupes DEPHY et également avec d'autres agriculteurs (GIEE... plus large que la seule réduction d'intrants phyto)</p> | <p>Carte des collectifs 2017 publiée le 6 juin 2018</p> <p>Invitations des journées portes ouvertes des groupes DEPHY, des journées techniques, aux animateurs des groupes 30000 depuis mai 2018</p> <p>En 2018 : Interventions techniques d'IR GC du Jura et de Côte d'Or auprès du groupe 30000 accompagné par les JA.</p> <p>Intervention technique d'IR auprès du groupe 30000 Envi'Sol accompagné par la CA 21</p> <p><b>Une journée régionale d'échanges entre groupes DEPHY et groupes 30000 réalisée le 13 décembre 2018</b></p> <p><b>Journée régionale autour de la capitalisation à destination des collectifs DEPHY, 30 000, GIEE le 4 juillet 2019</b></p> |
| Suivi des résultats des collectifs        | <p>Réaliser un questionnaire de suivi du bilan technique des actions des groupes</p> <p>Compléter le tableau de capitalisation des résultats</p>  | <p>Fait – lancement à l'automne 2018</p> <p>En attente de la première année de déroulement des</p>  |

|  | des collectifs ( <i>cf circulaire p19</i> )   | actions  |
|--|---|--|
| Coordonner les financements Investissements matériel et immatériel : Faire un état des lieux régional des programmes d'accompagnement et d'investissements (PDR) | <p>Comparaison des listes PCAE des PDR Bourgogne et Franche-Comté et mise en parallèle avec les priorités Ecophyto</p> <p>-Modification des grilles de sélection (priorisation agri DEPHY et collectifs de l'action 30 000)</p> <p>Proposition de modifications de la liste du matériel éligible au PDR</p> <p>Rendre finançable par les agences de l'eau le « petit » matériel peu onéreux aux groupes 30 000 et DEPHY</p> | <p>Fait</p> <p>Fait</p> <p>Fait pour : analyses de sol et kit météo (mais pas de demande des porteurs)</p> |

## 5. Groupe Recherche, Développement et Innovation

Ce groupe s'organise au rythme de la construction de la feuille de route multi-partenariale IRD.

**Fin 2017** : premier éléments de réflexion à l'occasion du COREDEFI du 30 novembre (évaluation des besoins et des attentes d'une feuille de route, thématiques)

**2018** : constitution d'un COFIL IRD co animé par la CRA BFC et l'ACTA et qui réunit l'INRA AGROSUP AGRONOV, la DRAAF et le Conseil Régional. A partir des réflexions du COREDEFI il a défini les enjeux et objectifs de la feuille de route IRD. Un projet méthodologique a été présenté au COREDEFI du 29 mai 2018 et à la CARE le 7 juin. Il propose de mettre en place des cellules de concertation thématiques (appelées AGORAGRI) qui permettront aux acteurs de l'IRD d'échanger sur les connaissances les travaux en cours ou à venir. Proposer des actions, des projets. capitaliser, transférer et communiquer.

En parallèle un AAP CASDAR a été retenu en avril 2018 :CAP'SYSTEMES (Chef de file CRA) de juin 2018 à juin 2020

Il s'attache à répondre à la question suivante : Quelles conditions réunir pour concilier résilience et bas intrants (systèmes intégrés, agriculture de conservation, 0 glyphosate ?, agriculture biologique ...) en Bourgogne - Franche-Comté

Il réunit les partenaires suivants : Terres inovia, Arvalis – Institut du végétal, Bio Bourgogne, CA 21, CIA 25-90, CA 39, CA 58, CA 70, CA71, CA89, INRA, Lycées agricoles de Dijon-Quétigny (21), Vesoul (70), La Brosse (89), Dannemarie-sur-Crête (25), CRA Grand Est, Réseau expérimental du RMT SdCi, groupes d'agriculteurs (GDA, GIEE, groupes 30 000, DEPHY ...), ACTA

Sur un projet en 3 parties :

- 1) Partager les résultats des systèmes à bas niveaux d'intrants ou avec peu ou sans glyphosate à l'échelle de la grande région
- 2) Produire des ressources
- 3) Partage/transfert et communication : à l'attention des conseillers/formateurs, + multipartenaire d'envergure à destination des agriculteurs et acteurs agricoles, GECO et plateforme nationale RetD

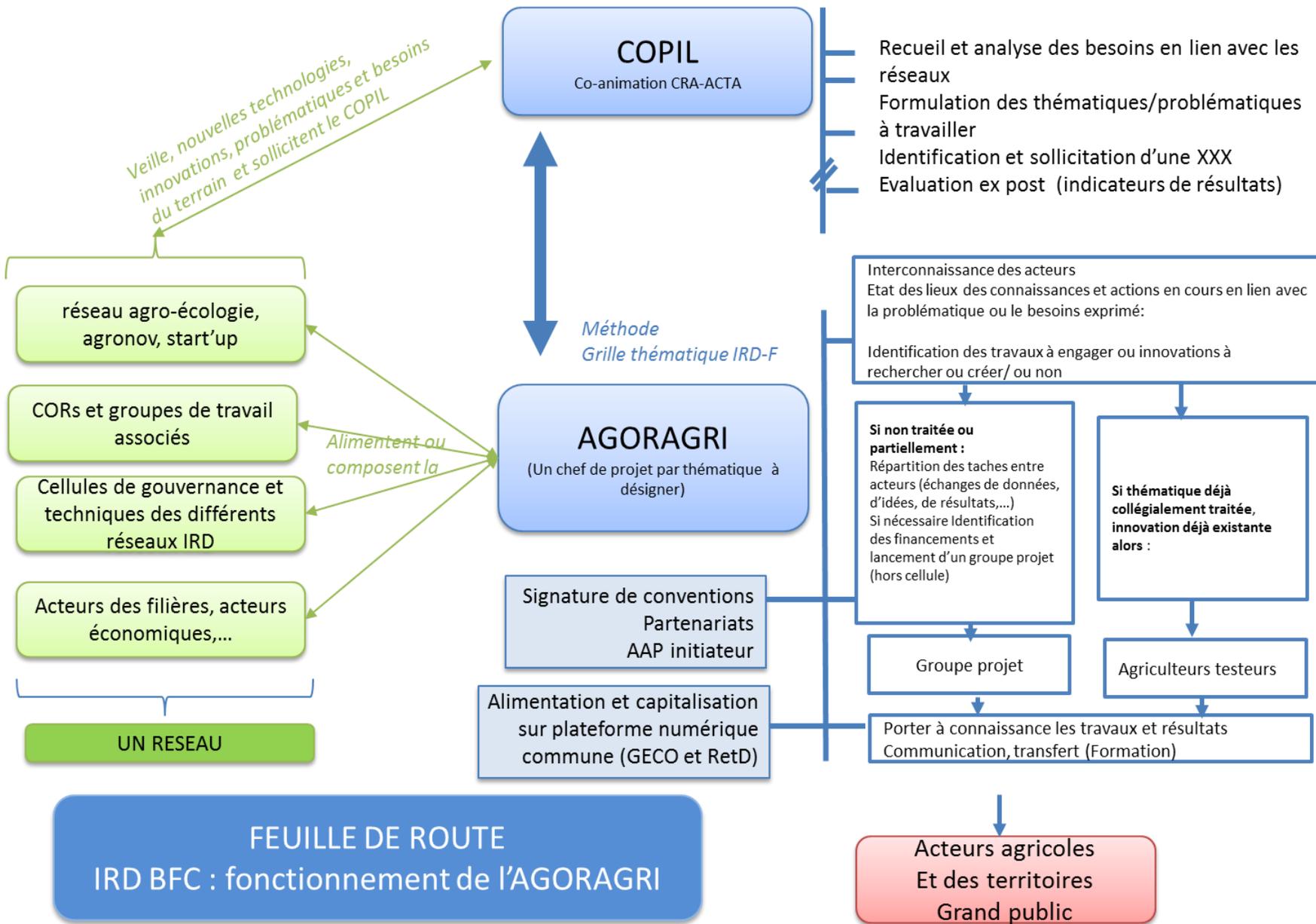
## **Bilan 1<sup>er</sup> semestre 2019**

### **1. Volet gouvernance/concertation**

En 2019, COPIL IRD a partagé le projet IRD auprès des institutions que représentent ses membres.

| finalité  | objectifs stratégiques               | objectifs opérationnels                              |   |
|---|--------------------------------------|--|---|
| Faire évoluer l'agriculture afin d'améliorer la compétitivité et la durabilité des exploitations, des filières et des territoires | INTERCONNAISSANCE                    | faciliter l'interconnaissance des acteurs IRD de BFC |   |
|   |                                      | Faciliter les interactions                           |   |
|   | EMERGENCE                            | Veiller, être à l'écoute des besoins                 |   |
|   |                                      | Faire émerger les thématiques à explorer             |   |
|   | CAPITALISATION et PRODUCTION         | Connaitres les travaux et projets                    |   |
|   |                                      | identifier les manques et les doublons               |   |
|   |                                      | Mettre en cohérence les acteurs                      | Définir les rôles   |
|   |                                      |  | Faciliter les réponses en commun<br>développer les partenariats |
|   | COMMUNICATION<br>TRANSFERT FORMATION | Porter à connaissance les travaux                    |   |

Pour répondre à ces objectifs le COPIL aura donc la responsabilité de mettre en place des AGORAGRI thématiques, outil facilitant la capitalisation, la concertation, l'échange et la mise en place de projet entre les acteurs de l'IRD en BFC sur des thématiques à enjeux. En mai, 2019 un groupe de stagiaires AGROSUP Dijon a travaillé sur l'identification de thématiques à enjeux d'innovation en BFC. Cette étude réaffirme entre autre « la nécessité de travailler sur la diversification des pratiques de cultures pour réduire les intrants ». Ces thématiques seront analysées et problématisées par le COPIL pour un premier AGORAGRI qui se tiendra à l'automne 2019. Sans attendre, le projet Cap'Système a initié quant à lui un premier élan de capitalisation et de partage/transférer/communiquer les résultats déjà existants qui converge vers la résilience et les bas intrants.



## 2. Programmes d'action, de recherche/expérimentation, communication ... contribuant à la déclinaison opérationnelle du plan Ecophyto II+

Dans la dynamique des actions de recherche/expérimentation, de formation, de capitalisation et de communication/transfert, plusieurs programmes contribuent de manière directe ou indirecte à la déclinaison opérationnelle du plan Ecophyto II+, dont entre autres :

| Programme                   | Objectifs  | Partenaires   | Financeurs                           |
|-----------------------------|--|---|--------------------------------------|
| <b>Cap'Systèmes</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Partager les résultats des systèmes à bas niveaux d'intrants ou avec peu ou sans glyphosate à l'échelle de la grande région</li> <li>▶ Produire des ressources (pages de connaissances interactive sur GECO<sup>1</sup>, vidéos, documents, supports pédagogiques, maquettes, site web ...) sur une technique, une règle de décision, un itinéraire technique ou globalement sur les systèmes alternatifs au colza-blé-orge en zones intermédiaires, alternatifs en bon potentiel et en agriculture de conservation, en mobilisant l'intelligence collective des agriculteurs et des partenaires, du réseau expérimental du RMT SdCi avec la CRA Grand Est et l'INRA et l'interactivité offerte par le forum GECO</li> <li>▶ Les partager et communiquer lors d'une journée régionale de partage et discussion des résultats à l'attention des conseillers, et plus largement aux agriculteurs et acteurs agricoles à l'occasion d'une journée de communication régionale multipartenaire d'envergure, lors de portes ouvertes (Innov'Action, L'agro écologie ...) ..., ainsi que sur GECO et la plateforme nationale du PNDAR</li> </ul> | <p>Les chambres d'agriculture de Bourgogne – Franche-Comté, Terres inovia, Arvalis – Institut du végétal, Biobourgogne,</p> <p>Sans financement (uniquement frais de déplacements charges directes CRA BFC): agriculteurs de groupes (GDA, GIEE, groupes 30 000, DEPHY ...), ACTA, INRA (lettre d'engagement)</p> | CASDAR (AAP Ardipa)                  |
| <b>COM'Systèmes Grandes</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Capitaliser et réaliser des communications sur les références et connaissances acquises en</li> </ul>   | Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne – Franche-Comté, Chambres  | Conseil régional BFC (AAP Projets de |

<sup>1</sup> [www.geco.ecophytopic.fr](http://www.geco.ecophytopic.fr) (Guichard et al., 2015, Trouche et al., 2016)

|  |   |  |   |
|--|---|--|---|
| <b>cultures</b>  | <p>agronomie, à partir des essais, suivis, repérages d'innovations ....et sous forme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ écrite : guides et fiches techniques, bulletins, articles, vidéo sur la biologie des sols en grandes cultures</li> <li>○ orale : journées techniques, tours de plaine, visite d'essais ...</li> </ul> <p>▶ Partager ces connaissances largement à l'aide d'un plan de communication, de guides techniques, fiches régionales et documents ...</p>   | <p>d'Agriculture de Côte d'Or, du Jura, de la Nièvre, de Haute-Saône, de Saône-et-Loire, de l'Yonne</p>  | <p>démonstration et actions d'information)</p>                                      |
| <b>VITI COM – Actions d'information et de démonstration en viticulture</b> | <p>▶ Capitaliser sur l'expertise des techniciens</p> <p>▶ Rendre accessible les connaissances techniques en viticulture par la vulgarisation des connaissances afin de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fournir des repères aux viticulteurs</li> <li>○ Informer/sensibiliser les viticulteurs sur les pratiques moins consommatrices de produits phytopharmaceutiques dans l'optique de les inciter à développer des modes de production triplement performants (économiquement, socialement, environnementalement).</li> </ul> <p>▶</p> | <p>Chambres d'agriculture 21, 71, 89, 39</p>   | <p>Conseil régional BFC (AAP Projets de démonstration et actions d'information)</p> |
| <b>Innov'action Bourgogne – Franche-Comté</b>                              | <p>▶ Faire connaître et partager l'innovation développée dans les fermes de Bourgogne – Franche-Comté ;</p> <p>▶ Favoriser le « développement par-dessus la haie » avec des portes ouvertes où « <b>les agriculteurs parlent aux agriculteurs</b> », ainsi qu'à leurs partenaires de la recherche, du développement et de la formation ;</p> <p>▶ Participer en Bourgogne – Franche-Comté à la dynamique régionale et nationale sur les innovations mises au point par les agriculteurs, leurs résultats et performances économiques,</p>             | <p><a href="https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/recherche-innovation/innovaction/quest-ce-que-cest/">https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/recherche-innovation/innovaction/quest-ce-que-cest/</a></p> | <p>Conseil régional BFC (AAP Projets de démonstration et actions d'information)</p> |

|  |   |   |                |
|--|---|---|----------------|
|  | environnementales et sociales pour accompagner la transition vers l'agroécologie.   |   |                |
| <b>PRDAR BFC</b><br><b>AE4 et 4 bis</b><br><b>Concevoir et développer des systèmes de culture performants économiquement, environnementalement et socialement</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Produire et capitaliser les connaissances et références sur les systèmes de culture et les techniques à combiner</li> <li>▶ Accompagner les agriculteurs et les conseillers dans la conception et le pilotage de systèmes agro-écologiques et performants au niveau économique et environnemental</li> <li>▶ Valoriser les références et communiquer sur les résultats et performances</li> <li>▶ Animer, coordonner et mettre en réseau les partenaires</li> </ul>  | Chambres d'agriculture BFC, Est horticole, Société viticole du Jura, CER France 71  | CASDAR (PNDAR) |
| <b>PRDAR BFC</b><br><b>PPR</b><br><b>Emergence et accompagnement de projets collectifs</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Créer les conditions favorables à l'émergence de dynamiques locales</li> <li>▶ Aider à la conception et accompagner les projets</li> <li>▶ Capitaliser, valoriser, communiquer (certaines tâches prévues sous cet objectif sont susceptibles de ne pas être conduites dans le cadre du PRDAR car mobilisant d'autres soutiens financiers)</li> </ul>   | Chambre régionale d'Agriculture BFC<br>Chambre d'Agriculture de Côte d'Or<br>Chambre d'Agriculture de la Nièvre<br>Chambre d'Agriculture de Saône et Loire<br>Chambre d'Agriculture de l'Yonne<br>Vinipôle Sud Bourgogne<br>CUMA Bourgogne<br>Est Horticole | CASDAR (PNDAR) |
| <b>PRDAR BFC</b><br><b>AE3</b><br><b>Accroître la compétitivité, l'émergence et l'accompagnement de projets collectifs, la capacité d'innovation des exploitations</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Produire et capitaliser les connaissances et références sur les systèmes d'exploitation</li> <li>▶ Accompagner les agriculteurs dans leurs projets et l'adaptation aux évolutions</li> <li>▶ Manager, repérer, favoriser et communiquer sur l'innovation au sein des exploitations, des Chambres d'Agriculture et de leurs partenaires</li> <li>▶ Capitaliser, valoriser et communiquer sur les systèmes d'exploitation et les innovations au sein des exploitations, des Chambres d'Agriculture et leurs partenaires</li> <li>▶ Animer, coordonner et mettre en réseau les partenaires</li> </ul> | Chambres d'agriculture BFC, Fédération CUMA BFC   | CASDAR (PNDAR) |

|   |  |  |                               |
|---|--|--|-------------------------------|
| <b>Projet Agroécologie en Bourgogne – Franche-Comté</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Constituer, animer et mettre à contribution des réseaux d'acteurs en lien avec l'agro-écologie, au travers de plusieurs actions</li> <li>▶ Professionnaliser un réseau de « conseillers/formateurs/agents de développement » par le développement de compétences en accompagnement de la transition agro-écologique vers des systèmes performants et durables</li> <li>▶ Consolider et mettre à jour la bibliothèque de ressources existantes</li> <li>▶ Contribuer au travers de GECO à la constitution d'un centre de ressources national</li> <li>▶ En vue de <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Territorialiser et concrétiser la mise en œuvre de la transition agro-écologique, en s'appuyant sur des réseaux d'acteurs locaux ;</li> <li>○ Favoriser un accompagnement plus efficace des agriculteurs par les différents acteurs de l'agro-écologie</li> </ul> </li> </ul> | Partenaires BFC  | FEADER (AAP Agroécologie BFC) |
| <b>RMT Systèmes de culture innovants</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Proposer des méthodes, et donner à voir un ensemble diversifié de systèmes originaux, réussis 2 et performants 3 afin de fournir des ressources aux agriculteurs et aux acteurs de la Recherche-Développement-Formation pour mettre en œuvre des systèmes de culture innovants</li> <li>▶ Développer un réseau de compétences dans la formation et l'accompagnement des agriculteurs en transition vers l'agroécologie</li> </ul>   | 69 partenaires de la formation – recherche - développement | CASDAR (AAP RMT)              |
| <b>GRANDES CULTURES &amp; POLYCULTURE-ELEVAGE</b>       |  |  |                               |

<sup>2</sup> Réussis du point de vue de leur pilote (agriculteur, chef de culture, expérimentateur, ...), c'est-à-dire avec des résultats satisfaisants au point de le reproduire d'une campagne à l'autre sans changement de fond

<sup>3</sup> Performants du point de vue des différents acteurs des territoires (habitants, buveurs d'eau, agriculteurs, acteurs des filières, ...) selon la place relative qu'ils accordent aux performances économiques, environnementales et sociales

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| <p><b>ALEAS - Adaptation aux changements &amp; aléas des exploitations de grandes cultures, dans différents contextes et modes de production</b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Analyser et comprendre les systèmes d'exploitation « qui fonctionnent et sont performants », et leurs stratégies en vue d'identifier les facteurs de réussite et d'explorer et construire des prototypes de systèmes résilients aux aléas</li> <li>▶ Tester au champ la faisabilité de systèmes de culture innovants, d'itinéraires techniques, de techniques et de nouvelles cultures pour réduire l'usage des intrants, s'adapter aux aléas en vue de produire de nouvelles connaissances et des références actualisées, évolutives, anticipatrices et innovantes en agriculture intégrée, raisonnée, de conservation, biologique ... (Viaux, 1999)</li> <li>▶ Assurer l'animation du programme, en lien avec les partenaires régionaux, les réseaux et groupes d'agriculteurs ..., afin de favoriser le partage des connaissances à destination des agriculteurs, de leurs salariés agricoles, des agents de développement, des formateurs et animateurs d'actions de formation et de démonstration en agriculture</li> </ul> | <p>Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne – Franche-Comté, Chambres d'Agriculture de Côte d'Or, du Jura, de la Nièvre, de Haute-Saône, de Saône-et-Loire, de l'Yonne, EPL La Brosse, Dannemarie-sur-Crète, Dijon Quétigny, VesoulAgroCampus</p> | <p>Conseil régional BFC (AAP Recherche &amp; Expérimentation)</p> |
| <p><b>Groupe opérationnel "Coopération Opérationnelle multiPartenariale sur les systèmes en Semis direct sous couvert de Légumineuses permanent &amp; Echanges de pratiques, sans Glyphosate ?" (GO COPSLEG)</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Expérimenter des systèmes de semis direct sous couverts permanents de légumineuses triplement performants, sans ou avec peu de glyphosate</li> <li>▶ Repérer et caractériser des systèmes de semis direct sous couverts permanents de légumineuses performants, sans ou avec peu de glyphosate</li> <li>▶ Evaluer et analyser les résultats et performances de ces systèmes</li> <li>▶ Valoriser les résultats et les faire connaître</li> <li>▶ Accompagner le développement des compétences en conseil pour favoriser la transition vers des systèmes plus agro-écologiques.</li> </ul>  | <p>Chambres d'agriculture de Côte d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire, de l'Yonne, du Doubs – Territoire de Belfort, du Jura, Terres inovia, GIEE MAGELLAN</p>  | <p>FEADER, Conseil régional BFC (AAP Mesure 16 Coopération)</p>   |

|   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| <p><b>Projet multipartenarial SOCRATE (Mesure 16 Coopération)</b></p> <p><b>SOja et Coopération dans la Recherche et l'Adaptation Technico-économique et Environnementale</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Expérimenter des techniques innovantes et triplement performantes dans la conduite du soja <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Implantation et travail du sol</li> <li>○ Choix variétal et teneur en protéines des grains</li> <li>○ Stratégie de désherbage pour le compromis efficacité/sélectivité</li> </ul> </li> <li>▶ Repérer et évaluer les performances économiques, sociales et environnementales de pratiques d'agriculteurs <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Suivi de parcelles</li> <li>○ Enquêtes</li> <li>○ Evaluation multi-critères (économique, social et environnemental)</li> </ul> </li> <li>▶ Valoriser et communiquer sur les résultats <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Communication écrite</li> <li>○ Journée technique</li> <li>○ Echange de pratiques entre agriculteurs</li> </ul> </li> </ul> | <p>Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, de la Nièvre, de Saône-et-Loire</p> <p>En collaboration avec la coopérative Bourgogne du Sud, Terres inovia, Ets Dodat, Sanders</p>   | <p>FEADER, Conseil régional BFC (AAP Mesure 16 Coopération)</p> |
| <p><b>DEPHY EXPE Innovipest</b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ tester 8 systèmes de culture économes en produits phytosanitaires de – 50 % par rapport à l'IFT de référence régional dont les stratégies de gestion sont décrites, en système de grande culture</li> <li>▶ évaluer leurs résultats techniques, sanitaires et agronomiques, ainsi que leurs performances en qualité sanitaire, économiques, environnementales, sociales</li> </ul> <p>Système de culture (SdC) Kleingoeft 67, SdC Saint Fort 53, SdC Chailly-en-Brie 77, SdC Paisy Cosdon 10, SdC Loiré-sur-Nie 17, SdC Miermaigne 28, SdC St-Martin-Belle-Roche 71, SdCi Bouhy 58</p>   | <p>Association pour la Relance Agronomique en Alsace</p> <p>Chambres d'Agriculture de la Mayenne, de l'Aube, de Charente-Maritime, d'Eure-et-Loir, de Saône-et-Loire, de la Nièvre, de Seine-et-Marne en partenariat avec le lycée agricole La Bretonnière 77</p> | <p>Agence Française pour la Biodiversité (AAP DEPHY EXPE)</p>   |

|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| <p><b>DEPHY EXPE</b></p> <p><b>Réseau Production intégrée</b></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ tester 10 systèmes de culture économes en produits phytosanitaires de – 50 % par rapport à l'IFT de référence régional dont les modes de gestion sont soigneusement décrits en système de grande culture du Nord Est de la France</li> <li>▶ évaluer leurs résultats techniques, sanitaires et agronomiques, ainsi que les performances économiques, environnementales, sociales et sanitaires, en vue de capitaliser et valoriser les résultats et acquis par le conseil, la formation et des communications écrites et orales régionales et nationales</li> </ul> <p>SdC Boigneville 91, SdC Courgenay 89, SdC Saint-Jean-sur-Tourbe 51, SdC Epieds 27, SdC Rouffac 68, SdC Chevenon 58</p> | <p>Arvalis – Institut du végétal<br/>Association pour la Relance Agronomique en Alsace<br/>Chambres d'Agriculture de Bourgogne, de la Nièvre, de l'Yonne, de la Marne, de l'Eure</p>  | <p>Agence Française pour la Biodiversité (AAP DEPHY EXPE)</p>     |
| <p><b>Cultivez autrement ! pour préserver la qualité de la ressource en eau en système de polyculture-élevage et viticulture</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Tester des systèmes de culture innovants</b> permettant de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques et de préserver la ressource en eau</li> <li>▶ <b>Favoriser l'apprentissage de l'approche systémique et le partage de connaissances et références par le conseil et la formation</b> en vue de réduire les risques de pollutions de la qualité de l'eau par les nitrates et les pesticides et de dynamiser l'innovation dans le domaine de l'eau.</li> </ul>  | <p>Chambres d'Agriculture de Bourgogne – Franche-Comté, Haute-Saône, Doubs – Territoire de Belfort, Jura, EPLEFPA Dijon – Quetigny, Vesoul, DRAAF Bourgogne – Franche-Comté, SRFD, En collaboration avec l'INRA, le RMT Systèmes de culture innovants, le réseau « Enseigner à produire autrement »</p> | <p>Agence de l'eau RMC (AAP Expérimentation)</p>                  |
| <b>VITICULTURE</b>   |  |   |   |
| <p><b>COUVEG</b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Limiter l'utilisation des herbicides tout en gérant au mieux la concurrence, vis-à-vis des adventices et azotée, tout en maintenant la fertilité des sols sans intrant de synthèse.</li> </ul>  | <p>Chambres d'agriculture Côte d'Or, Jura, Yonne, Vinipole Sud Bourgogne, domaines partenaires, BIVB</p>  | <p>Conseil régional BFC (AAP Recherche &amp; Expérimentation)</p> |

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Développer des système de culture multi-espèces pour favoriser les services rendus, dans la perspective de la transition agroécologique</li> <li>▶</li> </ul>  |   |   |
| <b>Pulvétoit</b><br><br>Renforcer la place des agroéquipements de nouvelle génération et des outils d'aide à la décision | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Adapter les doses à la hauteur de haie foliaire à traiter (LWA, exprimé en m<sup>2</sup> de haie foliaire / ha de vigne)</li> <li>▶ faciliter et renforcer l'acquisition des mesures de dépôts de pulvérisation en fonction des caractéristiques de la végétation et des pulvérisateurs dans le contexte des vignes étroites</li> </ul>  | Chambres d'agriculture de Bourgogne, l'IFV, IRSTEA (non financés ici), Comité Interprofessionnel des vins de champagne. | Agence Française pour la Biodiversité (AAP Recherche & Communication) |
| <b>DEMAT'VIGNE</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sensibiliser les viticulteurs aux itinéraires bas intrants par la mise en place d'un réseau de parcelles exemplaires.</li> <li>▶ Créer des supports favorisant le changement de pratiques viticoles.</li> <li>▶ Développer un outil de reconnaissance des maladies présentes au vignoble.</li> </ul>   | Chambres d'Agriculture de Côte-d'Or et de l'Yonne, BioBourgogne et Vinipôle Sud Bourgogne                               | BIVB (AAP BIVB)   |
| <b>PANGOLIN</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mettre en place des haies végétalisées avec 2 objectifs : un volet biodiversité et un volet installation de dispositif végétalisé pour limiter les phénomènes de dérive de la pulvérisation</li> </ul>   | Chambres d'agriculture de Bourgogne – Franche-Comté   | BIVB (AAP BIVB)   |
| <b>Réglages des pulvérisateurs en collectifs</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Réaliser le contrôle des pulvérisateurs en viticulture en collectif, à l'aide d'un bac de pulvérisation et de papiers hydrosensibles</li> </ul>  | Chambres d'agriculture de Bourgogne – Franche-Comté   | BIVB (AAP BIVB)   |
| <b>LEGUMES &amp; MARAICHAGE</b>  |   |   |   |
| <b>Appui au développement de la filière légumes et maraîchage en Bourgogne Franche-Comté</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Développer les productions régionales, ainsi que conforter l'efficience technique et économique des agriculteurs et opérateurs actuels et futurs en agriculture biologique et conventionnelle, notamment en apportant un appui technique collectif, pour accompagner le développement de modes de production performants, répondant à la demande sociétale et aux objectifs du contrat de filière</li> </ul> | Chambres d'agriculture de Bourgogne – Franche-Comté   | Conseil régional BFC (AAP Compétitivité des filières)                 |

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Renforcer l'organisation collective amont / aval et favoriser le développement de filières</li><li>▶ Développer l'installation et les volumes de l'offre locale</li></ul> |  |  |
|--|---|--|--|

## 6- Charte Vins de Bourgogne (BIVB/CAVB)



La charte « Engager nos terroirs dans nos territoires- Bien vivre ensemble sur nos territoires et maîtriser les risques Santé/ Environnement des pratiques phytosanitaires des Vins de Bourgogne » a été élaboré par les professionnels de la filière viticole de Bourgogne. Elle a notamment pour objectifs de répondre aux craintes et aux demandes de la société civile en faisant évoluer les pratiques des acteurs de filière des vins de Bourgogne. Cette charte est mise en œuvre via un plan d'actions qui veut renforcer les mesures de prévention pour limiter les risques d'exposition des personnes et protéger l'environnement. Ce nouveau groupe est inséré par rapport à la feuille de route initiale élaborée en 2017.

### Bilan 2019

| N°         | Action  | Délai de réalisation | Réalisation | Avancement  | Perspectives  |
|------------|---|----------------------|-------------|---|---|
| Action 1.1 | Rédiger une Charte régionale (dialogue, horaires, distance de traitement, bonnes pratiques).  | mai-17               | ok          | - Charte signée en juillet 2017<br>- Envoyée par mail et papier à tous les vignerons<br>- Présentée en réunions diverses à l'ensemble de la filière                     | Etoffer la communication sur internet   |
| Action 1.2 | Créer un outil de présentation du métier de viticulteur et de ses pratiques à destination du grand public.  | mai-18               | ok          | - Guide rédigé courant 2018,<br>- Envoyé à toutes les mairies viticoles et à dispo dans mairies, offices du tourisme, camping, centres touristiques, chez les vignerons | Ré édition du guide   |
| Action 1.3 | Organiser des réunions avec les collectivités, les collectifs ou associations, les services de l'Etat et les riverains sur les pratiques phytosanitaires à l'échelle des territoires. | 2017-2018            | ok          | - Réunions d'info sur demande des mairies (CA)<br>- Réunions annuelles avec 2 collectifs de riverains (EDL et perspectives)   | - Poursuivre les réunions communales pour informer sur le métier de vigneron et le dialogue avec les collectifs de la société civile. |
| Action 1.4 | Organiser des réunions au sein de la filière avec les vignerons et  | 2017-2018            | ok          | - Mémo vigne adressé gratuitement à tous les viticulteurs de Bourgogne (prise en charge BIVB)<br>- Courrier de rappel de bonnes pratiques de début de campagne          |   |

|            |  |              |          |  |
|------------|--|--------------|----------|--|
|            | développer un mémo des bonnes pratiques phytosanitaires.   |              |          |  |
| Action 1.5 | Rédiger une fiche de « bon voisinage » d'aide à destination des viticulteurs qui souhaitent informer les riverains lors des traitements.   | mai-17       | ok       | Fiche questions/réponses phytos en accès sécurisé sur extranet du BIVB pour vignerons  |
| Action 1.6 | Tester sur un site pilote les impacts sur la réduction du risque santé de la plantation de différentes essences et structures de haies sur les parcelles riveraines des habitations, établissements sensibles. | 2017-2019    | en cours | - Etude financée par le pôle technique du BIVB : projet PANGOLIN mise en œuvre par IFV et chambres d'agriculture<br>- Fiche technique Haies en cours de rédaction  |
| Action 1.7 | Développer un argumentaire et des propositions pour prendre en compte les besoins de la viticulture dans les documents d'urbanisme.  | Automne 2017 | en cours | Procédure d'échanges d'informations avec les Personnes Publiques Associées aux travaux d'élaboration des documents d'urbanisme (chambres d'agriculture et INAO)<br>Courrier adressé à l'ensemble des communes pour sensibilisation et vigilance sur la délivrance de permis de construire d'habitation en limite de propriété et joignant une parcelle de vigne. |

| N°         | Action   | Délai de réalisation | Réalisation | Avancement   | Perspectives   |
|------------|--|----------------------|-------------|--|--|
| Action 2.1 | Déployer l'utilisation systématique des buses anti-dérive pour le désherbage et des systèmes antigouttes pour les autres traitements (formation / communication) - Plaquette dérive. Possibilité d'avoir une | 2020                 | en cours    | Diffusion de l'ensemble des plaquettes de réglage de matériel. Plaquettes réalisées par les chambres d'agriculture | - IFV- liste actuelle non adaptée au matériel utilisé en Bourgogne<br>- classification LabelPulvé: selon leurs performances en terme de réduction des intants (A+/A/B/C)<br>- d'ici 2021: classification EoleDrift selon |

|            |   |          |          |  |   |
|------------|---|----------|----------|--|---|
|            | liste de pulvérisateurs (IFV) et un plan de financement commun.   |          |          |  | leurs performances dans la limitation de la dérive  |
| Action 2.2 | Communiquer sur les effets en termes de dérive du traitement au canon et accompagner économiquement et techniquement l'abandon des canons d'ici 2025, hors contraintes topographiques.  | 2025     | en cours | - Focus sur le Mâconnais<br>- Evolution de l'aide PCAE pour intégration des effeuilleuses, du matériel de protection du vignoble dans son intégralité. | - Lever les freins à l'acquisition de matériel de protection du vignoble performant.  |
| Action 2.3 | Mettre en place un échange annuel entre la filière et les fabricants, distributeurs pour adapter le matériel et les produits vers plus d'efficacité et moins de risques Santé / Environnement.<br>S'appuyer sur les groupes existants.  | Dès 2017 | en cours | - Rencontres avec quelques concessionnaires/fournisseurs/distributeurs/prestataires de services  | - Poursuivre les échanges<br>- sensibiliser fortement les prestataires sur l'engagement pris par la filière.  |
| Action 2.4 | Renforcer les compétences et les outils pour le réglage des pulvérisateurs.<br>Créer une formation au réglage des pulvérisateurs à intégrer dans le Certiphyto.<br>Obliger les fournisseurs à livrer un pulvérisateur réglé. Intégrer le réglage du pulvérisateur au contrôle technique et s'appuyer sur les structures techniques opérantes. | 2018     | en cours | - Journées et fiches réglages proposées par les chambres d'agriculture aux viticulteurs  | - poursuivre et proposer une journée de rencontres formation / information sur réglage du matériel de protection du vignoble aux concessionnaires.<br>- Intégrer le réglage qualitatif du pulvérisateur au contrôle technique |

| N° | Action | Délai de réalisation | Réalisation | Avancement | Perspectives |
|----|--------|----------------------|-------------|------------|--------------|
|----|--------|----------------------|-------------|------------|--------------|

|            |   |           |          |  |   |
|------------|---|-----------|----------|--|---|
| Action 3.1 | Organiser des réunions avec lycées, CFPPA et MFR, et intervention par les viticulteurs dans les formations avec un document pédagogique adapté et proposer des outils pour les formations continues.<br>S'assurer du discours commun de l'ensemble des intervenants pour toute la filière.  | 2017-2020 | en cours | - quelques rencontres avec Davayé (techniques pulvé et pratiques alter bien inclus dans prog), Beaune et MFR | - prévoir de nouvelles rencontres<br>- prévoir et labelliser "charte" des formations                      |
| Action 3.2 | Attirer des salariés en formation tractoriste et faire évoluer les compétences de la main d'œuvre sur les nouvelles pratiques mises en œuvre.<br>Adapter la formation pour répondre aux exigences mécaniques, réglage de pulvérisateur, travail du sol et connaissances des produits utilisés.<br>Evaluer les formations de tractoristes et voir les financements FAFSEA. | 2017-2020 | en cours | - collaboration CAVB/FNEB sur promotion du métier de tractoriste   | - mettre en place une communication positive sur les métiers de la viticulture.                           |
| Action 3.3 | Diffuser les pratiques responsables.<br>S'appuyer sur des outils d'aide à la décision (parfois existants).<br>Diffuser les bulletins techniques des Chambres d'Agriculture, de Biobourgogne et le BSV, ainsi que le Mémo Vigne à tous les professionnels.<br>Diffuser les formations existantes possibles sur les pratiques alternatives.                                 | 2017-2020 | ok       | - Mémo vigne gratuit<br>- BSV, bulletins techniques divers   | - Proposer des formations labellisées « charte régionale » dans le cadre du renouvellement du certiphyto. |

| N° | Action | Délai de réalisation | Réalisation | Avancement | Perspectives |
|----|--------|----------------------|-------------|------------|--------------|
|----|--------|----------------------|-------------|------------|--------------|

|            |  |           |          |  |   |
|------------|--|-----------|----------|--|---|
| Action 4.1 | <p>Anticiper les nouvelles réglementations - Abandon de l'usage d'herbicides sur la totalité de la parcelle. Evaluer sur le surcoût et la réorganisation induits par le changement de pratiques.</p> <p>S'appuyer sur les fiches techniques des méthodes alternatives. Bénéficier de l'anticipation pour appréhender la technicité des nouvelles méthodes et bénéficier de financements (qui disparaîtront avec l'apparition de la réglementation).</p> <p>Accompagner l'abandon des désherbages chimiques d'automne dès 2017</p>  | 2017-2019 | en cours | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 groupes 30000 Irancy, Chablis</li> <li>- 3 GIEE: Cave Lugny, Cave Buxy + Viré-Clessé, Cave Terres Secrètes en cours</li> <li>- Engagements Charte: ODG Rully, Bouzeron, Mercurey, Grands crus de Vosne et Flagey-Chambolle</li> <li>- Upvm, Viré Clessé, Pouilly Loché Vinzelles, Upecb, Montagny</li> <li>Morey Saint Denis</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe 30 000 Saint Bris</li> <li>Recueillir inventaires des initiatives locales auprès des organismes</li> <li>- Mettre en place dynamique engagement charte ODG à mettre en place</li> <li>- Projet de référentiel régional adapté au contexte bourguignon avec équivalence HVE</li> </ul> |
| Action 4.2 | Mettre en place et accompagner l'abandon du recours au désherbage chimique en plein sur la totalité de chaque parcelle et du désherbage d'automne et d'hiver.  | 2017-2020 | en cours | idem   | idem  |
| Action 4.3 | <p>Tester localement en vue de l'application en 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des traitements sans molécule CMR1 ou des produits ZNT 5 m à moins de 20 m des habitations et établissements sensibles.</li> <li>- Des applications uniquement en face par face à moins de 20 m des habitations et établissements sensibles.</li> <li>- Limiter l'utilisation des CMR aux seuls anti-mildiou.</li> <li>- S'appuyer sur des retours d'expérience existants pour tester des méthodes alternatives.</li> <li>- Appréhender les coûts induits. Après un an de test, diffuser ces nouvelles pratiques.</li> </ul> | 2017-2020 | en cours | <p>Projet DEMAT'VIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions bilan dans le vignoble été 2018</li> <li>- Plaquette de diffusion des résultats par BIVB avec références technico-économiques.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre les essais, déployer la mise en œuvre de ces pratiques</li> </ul>   |
| Action 4.4 | Accélérer la mise en place et l'évaluation de cépages bourguignons résistants.   | 2022      | en cours | - Recherche et développement à l'échelle nationale et régionale : INRA, IFV, BIVB, CIVC  |   |

|               |  |      |          |  |   |
|---------------|--|------|----------|--|---|
| Action<br>4.5 | Tester la mise en place d'un accompagnement individuel ou collectif au changement de pratiques avec une approche sur la notion de risque, d'engagement, de changement, d'économie. | 2022 | en cours | - 2 groupes 30000 Irancy, Chablis + St Bris (2020)<br>- 3 GIEE: Viré-Clessé, Secrètement Bio, Cave de Buxy<br>- Engagements Charte: ODG Rully, Bouzeron, Mercurey, Grands crus de Vosne et Flagey-Chambolle<br>- Upvm, Viré Clessé, Pouilly Loché Vinzelles, Upecb , Montagny<br>Morey Saint Denis ? | - poursuivre et développer les collectifs « pilotes » |
|---------------|--|------|----------|--|---|

Mise en place d'un observatoire des pratiques :

- Suivi de l'évolution des IFT par la mise en place d'un outil commun aux trois chambres d'agriculture et piloté par BIVB
- Etat des lieux des pratiques viticoles transmis à une dizaine d'ODG
- Suivi des exploitations sous « label »
- Données BNVD, Agreste

## 7- JEVI

### **Axe 4 - plan Ecophyto : « Accélérer la transition vers l'absence de recours aux produits phytopharmaceutiques dans les jardins, les espaces végétalisés et infrastructures (JEVI) ».**

Des évolutions réglementaires ont déjà permis de limiter l'usage des PP pour les collectivités. En effet, depuis le 1er janvier 2017 et sauf exceptions, la Loi Labbé, complétée par la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte interdit à l'État, aux collectivités, et aux établissements publics d'utiliser ou de faire utiliser des PP pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des promenades et de la voirie accessibles ou ouverts au public. Cette interdiction sera étendue aux particuliers à partir du 1er janvier 2019.

Par ailleurs, la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt a permis de renforcer la protection des personnes vulnérables vis-à-vis des traitements phytosanitaires. C'est pourquoi l'usage des PP est restreint dans et à proximité des lieux fréquentés par les enfants et personnes âgées (enfants, personnes âgées, et handicapées, maisons de rééducation, etc.). Dans le cadre de la déclinaison régionale du Plan Ecophyto II en Bourgogne Franche-Comté, il est apparu nécessaire que soit créé un groupe de travail « JEVI » afin d'accompagner au mieux la réduction, voire l'arrêt complet de l'utilisation des PP dans ces espaces.

**Jusqu'en 2016**, ce groupe portait essentiellement sur des actions de sensibilisation / communication (AAP « Communication », participation à la rédaction d'un guide) et de l'accompagnement technique et réglementaire (journées techniques, réponses aux questions, charte FREDON et opération Conseil Régional, labellisation Terre Saine, TEPCV)

**D'avril 2017 jusqu'à décembre 2018**, un réseau régional des acteurs JEVI a été mis en place, animé par Alterre. Ce réseau a pour mission de faire du lien entre les différents acteurs concernés par cette thématique et d'animer le groupe JEVI Ecophyto co-piloté par la DRAAF et la DREAL.

Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises : 11 décembre 2017, 4 avril 2018 et 18 octobre 2018.

Le tableau ci-dessous présente le bilan des actions menées d'avril 2017 à décembre 2018. L'ensemble des compte-rendus de réunions sont accessibles sur le site régional Ecophyto de Bourgogne-Franche-Comté, à l'adresse suivante : <https://ecophyto-bfc.fr/>, sur la page dédiée aux JEVI.

Les propositions d'actions mentionnées concernent les collectivités, les établissements publics et les gestionnaires d'infrastructures principalement. Cependant, des actions concernent également les particuliers, les scolaires et les professionnels.

| Groupe JEVI  |  | Pilotage : DRAAF – DREAL  | Animation : Alterre |
|--|--|---|---------------------|
| <b>Composition :</b><br>AFB, APNE, APRR, CAPEN 71, CAUE 89, CAUE 21, CAUE 71, Conseil départemental de la Nièvre, Conseil départemental de l'Yonne, C PIE Pays de Bourgogne, CNFPT, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, COM-COM Saône Grosne, Commune de Val-Mont, commune de Chagny, Commune de Paray-le-Monial, Commune de Quetigny, Duc & Prèneuf, FREDON Franche-Comté, FREDON Bourgogne, EPTB Saône et Doubs, FNE Bourgogne, FNE Bourgogne-Franche-Comté, Parc naturel régional du Morvan, SCNF Réseaux, Tarvel, UNEP, Veille au grain, Yonne nature environnement |  |   |                     |
| <b>Objectifs</b>   | <b>Actions</b>   | <b>Indicateurs de suivi/résultats et bilan</b> (en bleu la feuille de route complétée pour le 21 juin 2018, en vert la feuille de route complétée pour le 30 juin 2019)   |                     |
| Communiquer et sensibiliser  | Sensibiliser les élus et les agents aux risques sanitaires et environnementaux, les informer sur les méthodes alternatives existantes, effectuer des démonstrations de matériel alternatif, présenter des retours d'expériences      | - Courrier conjoint DRAAF / DREAL d'informations aux maires : <b>envoyé le 22 août 2017 aux 3381 communes de BFC</b><br>- Interventions DRAAF sur la réglementation + réponses aux demandes : fait / toujours en cours<br>- Réalisation et envoi d'un guide par la DRAAF : <b>envoyé le 22 août 2017</b><br>- <b>Organisation de journées d'information et de démonstration technique à l'échelle régionale et locale : Fait par la FREDON en 2017</b>  |                     |
|  | Faire un rappel de la législation et des risques sanitaires, leur fournir un support pour les aider à communiquer auprès de leurs administrés, leur fournir des liens vers des documents utiles, évoquer la récupération des déchets | <b>Rédiger et envoyer une note synthétique</b> avec : un rappel de la législation, des ressources et des informations pour les accompagner dans leur démarche → <b>Fait par Alterre (nov 2018)</b>  |                     |
|  | Faire évoluer les mentalités dès le plus jeune âge en sensibilisant les enseignants en amont (écoles, collèges, lycées, établissements de formations professionnelles), et en leur proposant des outils de communication             | <b>Inciter les structures éducatives</b> afin qu'elles mettent en place des <b>actions de sensibilisation</b> auprès de leurs élèves et leur fournir des supports de communication → <b>Fait par URCEPIE en 2018</b>  |                     |
|  | Suivre l'évolution des ventes et la communiquer auprès des acteurs travaillant sur la problématique  | Suivi des ventes EAJ (base nationale des ventes) et mise en place d'une base de données accessible aux acteurs concernés : <b>fait / toujours en cours</b>  |                     |
|  | S'assurer que les utilisateurs sont au courant des évolutions réglementaires concernant l'utilisation de produits phytosanitaires dans les JEVI  | - Animation du site de la DRAAF : <b>fait par Alterre 2018</b><br>- Appel à projet « communication » : <b>fait =&gt; 5 actions relatives aux JEVI retenues</b>  |                     |
|  | Permettre à chacun d'avoir accès aux ressources existantes sur les pratiques alternatives (guides techniques, fiches pratiques, conseils) et toute autre information utile   | <b>Faciliter l'accès aux données et aux ressources existantes</b> (sites Ecophyto-pro, Vigijardin, Plante & Cité, Bulletin de santé du végétal ZNA...) : <b>fait (sur les sites internet d'Alterre, de la DRAAF, ECOPHYTO,...)</b>  |                     |
| Accompagner  | Aider au développement sur le territoire des mesures d'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires  | - Création et animation d'un réseau d'acteurs concernés : <b>fait</b> → Réseau JEVI sans phyto (animé par Alterre) en avril 2017<br>- Suivi de l'accompagnement financier des communes : <b>fait dans le cadre de l'état des lieux réalisé par Alterre en 2017</b><br>- Charte d'entretien des espaces publics (FREDON Franche-Comté) étendue à l'ensemble de la BFC : <b>fait fin 2017 (Bilan : 80 communes en Franche-Comté et une à venir en Bourgogne)</b><br>- Etat des lieux des communes TEPCV engagées dans l'objectif « passage au zéro phyto » : <b>fait</b> → 47 communes engagées (DREAL)<br>- Etat des lieux de la labellisation Terre Saine en BFC : <b>fait</b> → 4 communes labellisées 2019<br>- <b>Mise en place d'ateliers pratiques sur les cimetières</b> : fait / toujours en cours (FREDON, CAUE...) |                     |

|                                       |  |   |
|---------------------------------------|--|---|
| Actions relatives aux infrastructures | Echanger sur des retours d'expériences, étendre les méthodes efficaces (vaut également pour les plantes invasives)   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un <b>groupe d'échanges</b> sur les techniques alternatives → non réalisé par manque de temps (fin animation JEVI en décembre 2018)</li> <li>- Mettre en place une <b>plateforme de ressources - fait sur site internet Alterre et lien site Ecophyto BFC</b></li> </ul> |
|                                       | Réfléchir au développement de méthodes efficaces transposables à l'ensemble des gestionnaires, expérimenter des solutions innovantes (cf. groupe de travail national SNCF) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer au groupe de travail national de la SNCF portant sur la <b>recherche et le développement</b> de solutions alternatives pour les mettre œuvre rapidement en région.</li> </ul>   |

## 8. Formation et Certiphyto

### Rappels sur le dispositif CERTIPHYTO

Le certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques, dit communément Certiphyto, atteste de connaissances suffisantes pour utiliser ces produits en sécurité et en réduire leur usage. Ce certificat est obligatoire pour tous les professionnels faisant usage de produits phytopharmaceutiques ou faisant des préconisations d'usage de produits phytopharmaceutiques, qui doivent l'avoir obtenu avant le 26 novembre 2015. Le certificat peut être préparé par une formation ou un test. De très nombreux organismes de formation sont habilités par le ministère chargé de l'agriculture pour mettre en œuvre ces formations et tests. Le but de ces formations est de responsabiliser l'ensemble des acteurs susceptibles d'utiliser les produits phytopharmaceutiques, afin de protéger leur santé, l'environnement et de les sensibiliser à la réduction des produits phytopharmaceutiques.

Le plan Ecophyto II prévoit la rénovation du dispositif de délivrance du certificat individuel pour l'application de produits phytopharmaceutiques (CIPP), appelé aussi Certiphyto. Depuis le 26 novembre 2015, tous les professionnels utilisant des produits phytosanitaires doivent être détenteurs d'une attestation Certiphyto, délivrée par la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt).

Une nouvelle version du certificat individuel ou CERTIPHYTO V2, à destination des personnes pratiquant une activité professionnelle liée aux produits phytopharmaceutiques est en vigueur depuis le 1er octobre 2016. Le nombre de certificat a été réduit de 9 à 5. Le nouveau dispositif de délivrance du CERTIPHYTO V2 instaure une condition à la délivrance de ce certificat, les primo accédants doivent maintenant passer un test ayant la forme d'un QCM pour l'obtenir.

Pour le bon fonctionnement du dispositif, la DRAAF est en charge du dispositif Certiphyto. Les organismes de formation assistent à une réunion annuelle d'information et de suivi. Lors de cette réunion, il est prévu de faire le bilan du dispositif, ainsi que de décider de dispositions communes pour améliorer le fonctionnement du Certiphyto. De plus, pour permettre à chacun de faire une veille réglementaire et technique, il est fait appel aux services de l'état ainsi que ceux de la chambre régionale d'agriculture pour faire des interventions à destination des formateurs

### Bilan de la feuille de route élaborée en 2017

|   |  |                          |
|---|--|--------------------------|
|   | <i>pilotage</i> : DRAAF Bourgogne Franche-Comté SRFD |                          |
| <b>Objectifs</b>  | <b>Actions et indicateurs</b>                        | <b>Bilan des actions</b> |
| <b>I - Professionnaliser et sécuriser l'application des produits : Certiphyto</b> |  |                          |

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Habiliter les organismes de formation</b>   | <p>Commission d'habilitation des organismes de formation et d'évaluation des livrets de formation, vérification faite par les inspecteurs du SRAL</p> <p><i>Indicateur : nombre de commissions d'habilitation, nombre d'organismes réhabilités</i></p> | <p>2018 : commissions DRAAF tenues les 15 janvier 2018 et le 4 avril 2018 – 9 organismes nouvellement habilités ou réhabilités, 4 non reconduction</p> <p>Bilan des Organismes de formation (OF) au 30 juin 2019 : 22 OF habilités pour le conseil à l'utilisation des produits phytos, 35 OF habilités pour la mise en vente et la vente des produits phytos, 42 OF habilités pour l'utilisation à titre professionnel des produits phytos</p> |
|  | <p>Evaluation des livrets de formation par les inspecteurs du SRAL, recommandations de mise à jour et corrections des livrets de formation</p> <p><i>Indicateur : nombre de livrets relus</i></p>  | <p>2018 : 9 livrets de formations relus avec courriers adressés aux organismes par le SRAL et le SRFD</p> <p>Juin 2019 : 8 livrets de formation relus</p>   |
|  | <p>Inspecter la qualité des formation délivrées</p> <p><i>Indicateur : nombre d'inspections réalisées</i></p>  | <p>2018 : 2 visites d'inspection du SRFD lors de formation</p> <p>2019 :</p>  |
| <b>Accompagner les organismes de formation</b> | <p>Organiser une journée annuelle de formation à destination des formateurs Certiphyto</p> <p><i>Indicateur : nbr de journées de formation et compte-rendu de réunions</i></p>   | <p>2017 : journée annuelle des OF le 7 mars 2017 sur le thème Grandes Cultures</p> <p>2018 : journée annuelle des OF à Créancey le 6 avril 2018 sur le thème viticulture</p> <p>2019 : une journée annuelle prévue fin septembre/début octobre</p>  |
|  | <p>Accompagner les organismes dans la veille réglementaire</p> <p><i>Indicateur : transmission des notes par courriel</i></p>  | <p>Réalisé de façon continu chaque année</p>  |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  | <p>Intégrer les outils Ecophyto aux formations Certiphyto</p> <p><i>Indicateur : nbr d'intervention des Ingénieurs Réseaux (IR) dans les formations Certiphyto</i></p> | <p>-intervention IR lors de la journée à destination des formateurs au Certiphyto en GC le 7 mars 2017</p> <p>-intervention IR lors de la journée à destination des formateurs au Certiphyto en viti le 9 avril 2018 avec ouverture sur le changement de posture du technicien</p> <p>-intervention IR lors de la journée prévue fin septembre 2019</p> |
| <b>Accompagner les usagers</b>   | <p>Suivre la mise en place de la Certification</p> <p><i>Indicateur : conseil auprès des usagers</i></p>   | <p>Réalisé de façon continue chaque année</p>   |
|  | <p>Établir le bilan des Certiphyto délivrés</p> <p><i>Indicateur : nombre de Certiphyto par catégorie</i></p>  | <p>Bilan au 26 juin 2019 de l'ensemble des Certiphyto délivrés en BFC depuis le début du dispositif : 38 751 Certiphyto</p> <p>Bilan des délivrances de Certiphyto sur l'année 2018 : 2 576 Certiphyto</p>  |
| <b>II- Relayer et valoriser les outils Ecophyto dans l'enseignement agricole</b> |  |   |
| <p>Diffusion d'outils du plan ECOPHYTO vers l'enseignement agricole</p>          | <p>Intégrer les lycées dans le réseau d'observation des BSV</p>  | <p>9 lycées concernés :Vesoul, Quetigny, Beaune, Macon, Auxerre, Nevers, Plagny, Fontaines</p>  |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  | Relayer les interventions des ingénieurs DEPHY, faire intervenir les IR dans les lycées                      | 2017 : 13 actions de communication Dephy à destination des lycées agricoles<br>2018 : 13 actions de communication Dephy à destination des lycées agricoles |
|  | Formation aux outils mission Ecophyt'eau et Ruralis et achat de malles Ecophyt'eau pour les lycées agricoles | Bilan : 12 malles pour la région dans 6 Lycées   |

### **Bilan qualitatif sur le dispositif « enseigner à produire autrement », en date de juin 2019**

Les équipes “enseignants et leurs apprenants” participent à la collecte des données du BSV, sur le support les concernant, dans la plupart des établissements cités ; ces données, une fois traitées au plan régional, sont utilisées par les apprenants en support de cours techniques ou de rapports d’études ou de stages.

Les réseaux des 21 Directeurs d’exploitations et d’ateliers technologiques de BFC s’est réuni en octobre et mai derniers et a pu échanger avec la chargée de mission “Chambre Régionale d’Agriculture” sur les collaborations existantes à renforcer et celles à créer entre ces exploitations et les réseaux thématiques existants dans leur environnement et sur les supports techniques ( grandes cultures , viticulture , horticulture-paysage,..).

Par ailleurs le réseau des 14 référents “enseigner à produire autrement” réuni lui aussi à 2 reprises ces derniers mois , a fait un premier bilan du plan 2014-2018 sur la mise en place et le développement à la fois des pratiques du produire autrement ( techniques et conduites de productions) et de l’enseigner autrement ( postures et contenus de formation)

Ce changement de posture des enseignants et formateurs s’appuie notamment sur l’utilisation de sérieux games ( jeux sérieux ) type Ruralis et Mission Ecophyto qui permettent aux apprenants et à leurs cadres de reconcevoir des systèmes de culture et de simuler des implantations des infrastructures paysagères sur des exploitations: ceci développe par ailleurs le questionnement et la mise en situation” instable” chez les apprenants. Les malles de jeux sont maintenant diffusées dans plus de 6 établissements et utilisées avec des jeunes de niveaux CAPA à BTSA

## 9. Groupe de travail « communication »

### Objectifs du groupe définis en 2017

La partie communication du plan Ecophyto II en région est abordée de manière transversale car elle touche tous les groupes de travail Ecophyto, son suivi est assuré par une animatrice Ecophyto de la chambre régionale d'agriculture et par la DRAAF.

Deux objectifs sont définis

.Le lancement annuel de l'appel à projets communication régionale Ecophyto, dont les priorités nationales et l'enveloppe budgétaire sont définis chaque année n-1 par le conseil d'administration de l'AFB. Les priorités régionales seront proposées par la cellule d'animation régionale qui regroupe les pilotes des groupes de travail Ecophyto, en lien avec le diagnostic territorial puis validées en comité des financeurs et en COREAMR.

.La définition d'un plan de communication annuel, prenant la forme d'un tableau de bord listant les actions de communication proposées et/ou attendues par chaque groupe de travail lors des réunions de CARE ainsi que les actions de communication plus générale sur le plan Ecophyto définies par le binôme communication. En parallèle un suivi particulier des articles parus dans la presse locale est tenu à jour.

En parallèle il est primordial d'avoir, pour diffuser des informations techniques et/ou générales sur le plan Ecophyto II, des listes de contacts pour les techniciens conseil des chambres d'agriculture, des coopératives, des firmes ; les services concernés des conseils départementaux et du conseil régional, les différents services de l'État, les établissements d'enseignement agricole, les CPIE, Alterre ; les associations de consommateurs...

### Bilan de la fiche-action élaborée en 2017

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Communication</b>  |  |  |
| <i>composition</i> : Animatrice Ecophyto CRA et chargée de mission Ecophyto DRAAF |  |  |
| <b>Objectifs</b>  | <b>Actions / indicateurs de suivi-résultats</b>  | <b>Bilan des actions</b>   |
| <b>AAP communication Ecophyto</b>   | Chaque année :<br>-lancement de l'AAP et analyse des dossiers<br>-élaboration des conventions et suivi des conventions<br>-fin d'année : bilan des actions menées à leur terme | <b>2018 : enveloppe de 48 559 € pour l'AAP communication</b><br>Lancement de l'AAP le 9/01/2018, clos le 25/02/2018<br>29 dossiers déposés par 17 porteurs de projet<br>21 dossiers retenus (8 non sélectionnés)<br>Projets finalement financés : 18 dossiers (3 annulés) pour un montant total de subvention de 37 638 euros<br>Rapport technique et financier animation/communication de la CRA à remonter d'ici le 30 juin 2019 |

|  |   |  |
|--|---|--|
|  |   | <p><b>2019 : enveloppe de 11 772 euros pour la communication</b><br/>         Décision de ne pas lancer d'AAP sur cette enveloppe<br/>         Brainstorming en CARE le 3 juin 2019 pour l'utilisation de cette enveloppe puis échanges en comité des financeurs du 20 juin 2019</p> <p>A organiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ 1 journée de communication Ecophyto auprès des enseignants par département, avec approche filière (action pluriannuelle)</li> <li>➔ 1 journée régionale à destination des techniciens de la distribution et du conseil</li> </ul> |
|  | <p>Communiquer sur les actions proposées sur les sites de la DRAAF, de la DREAL et de la CRA<br/>         Si le sujet de l'action s'y prête : informer les référents agroécologies des DDT et les conseillers des chambres d'agriculture et des coopératives et firmes.</p> <p><i>Indicateur de suivi : nombre d'articles et/ou de mises en ligne</i></p> | <p>Fait, avec centralisation des articles sur le site internet ecophyto-bfc</p>  |

|   |  |   |
|---|--|---|
| <p><b>Assurer une communication sur les actions du plan Ecophyto II</b></p> | <p>Identifier les besoins en termes de communication : identifier les besoins via les groupes de travail, remonter les besoins lors de la CARE, mettre en place un tableau de suivi des actions, mettre en œuvre les actions</p>                                 | <p>2018</p> <p>1.Création du Site internet régional ecophyto-bfc, avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un article mensuel sera publié sur une liste de thèmes définis à l'avance avec possibilité d'ajout d'article suivant l'actualité.</li> <li>- Une newsletter trimestrielle sera éditée et envoyée aux listes des contacts Ecophyto régionaux</li> <li>- Un agenda sera régulièrement mis à jour pour diffusion des évènements.</li> </ul> <p>2.Création de la page facebook Ecophyto BFC et alimentation selon les actualités. Le nombre de vues de la page Facebook sera un indicateur.</p> <p>3.Réalisation d'un plan de communication Ecophyto 2018</p> <p>4. Journée CEPP à destination des distributeurs le 9 mars 2018</p> <p>2019</p> <p>1.Journées techniques « suivi de la flore adventice et gestion des couverts en semis direct sous couvert » les 7 et 11 février 2019</p> <p>2. Réunion DRAAF/CRA le 18 avril 2019 pour définir le plan d'activités animation/communication 2019 de la CRA</p> <p>3. A venir : Dephy Transfert Ferme, demi-journées pédagogiques « viticulture » à l'automne 2019</p> |
|   | <p>Valoriser/capitaliser/ diffuser les actions réalisées : communiquer via la <b>presse écrite</b> et les <b>sites internet</b> sur ces actions, communiquer auprès <b>des lycées agricoles</b></p> <p><i>Indicateur : nombre d'actions de communication</i></p> | <p>En continu : communication sur le site régional ecophyto-bfc</p> <p>2017 : 1 article sur les collectifs dans le journal « Terres de Bourgogne »</p> <p>2018 : communication sur le Dephy Tour Viticulture</p>  |

|   |  |  |
|---|--|--|
|   | Faire connaître les actions Ecophyto au grand public : Communiquer via la presse écrite non agricole, via le site internet régional vers le <b>grand public</b> sur l'engagement et les progrès des agriculteurs des collectifs DEPHY et 30000 en BFC.<br><br><i>Indicateur : nombre d'articles/reportages</i> | 2018 : articles sur le site régional ecophyto-bfc  |
| <b>Diffuser les informations Ecophyto</b> | Créer de nouvelles listes de diffusion. Demande par courrier de la DRAAF à chaque structure visée le nom et contact d'un référent.<br><br><i>Indicateur : nombre de listes</i>   | -liste des référents Ecophyto dans les structures qui ont un agrément<br>-liste des techniciens des CA<br>-liste des référents agroécologie des DDT<br>-liste des référents Ecophyto dans les établissements agricoles<br>-liste des animateurs captages : en cours (liste à actualiser par Alterre) |

A noter : plusieurs journées pédagogiques ont été réalisées en 2018 et 2019 sur les contrôles phytosanitaires, à destination de la profession agricole. Ces journées sont également l'occasion de sensibiliser à l'importance de réduire l'utilisation de ces produits et s'inscrivent donc dans la logique Ecophyto. En 2019, 4 journées ont déjà eu lieu :

- Intervention pédagogique dans le 39 : 15 février 2019 (SRAL/DDT39)
- Intervention pédagogique dans le 71 : 27 mars 2019 (SRAL/DDT21)
- Intervention pédagogique dans le 39 : 16 mai 2019 (SRAL/DDT39)
- Intervention pédagogique auprès d'APRR : 27 juin 2019 (SRAL)

#### IV/Bilan des financements Ecophyto II

Plusieurs sources de financement sont mobilisables par les différents financeurs en région pour mettre en œuvre les actions de la feuille de route, notamment :

- Enveloppe nationale Ecophyto gérée par l'AFB : 41 millions d'euros au national de crédits dits Ecophyto1, finançant notamment le réseau DEPHY, la surveillance biologique du territoire, l'animation et la communication régionale ;
- Agences de l'eau : 30 millions d'euros au national de crédits dits Ecophyto2, et potentiellement d'autres crédits de leur 11<sup>ème</sup> programme d'intervention ;
- DRAAF : crédits CASDAR dans le cadre des PRDAR, des PPR (Projets Pilotes Régionaux) et d'AAP spécifiques, crédits des BOP 149 et 206 ;
- ARS : crédits dans le cadre du PRSE ;
- DRRT ;
- Conseil régional : crédits du FEADER dans le cadre des PDRR et autres financements régionaux ;
- Autres collectivités ;

Chaque année, un tableau emplois/ressources de ces différents crédits est élaboré. La figure 8 ci-dessous présente une vision globale des crédits alloués à la réduction des phytos. Chaque année, environ 30 millions d'euros sont alloués à la réduction des produits phytos en Bourgogne-Franche-Comté.

Figure 8 : bilan global de la répartition des crédits alloués à la réduction des phytos en BFC pour les années 2016, 2017 et 2018

| <b>Bilan répartition Crédits BFC</b>         | <b>2016</b>         | <b>2017</b>         | <b>2018</b>         |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Animation agricole                           | 1 004 432 €         | 1 189 048 €         | 1 174 541 €         |
| Animation plan Ecophyto                      | 163 654 €           | 217 587 €           | 194 984 €           |
| Communication/sensibilisation/capitalisation | 154 346 €           | 79 408 €            | 68 456 €            |
| Surveillance biologique du territoire        | 1 425 421 €         | 1 429 746 €         | 1 260 474 €         |
| JEVI   | 141 178 €           | 986 643 €           | 0 €                 |
| Investissement matériel agricole             | 655 865 €           | 1 629 479 €         | 973 705 €           |
| Aides bio et MAEC                            | 32 109 714 €        | 23 648 849 €        | 25 772 000 €        |
| Recherche, développement, innovation         | 38 634 €            | ?                   | 843 840 €           |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>35 693 244 €</b> | <b>29 180 760 €</b> | <b>30 288 000 €</b> |